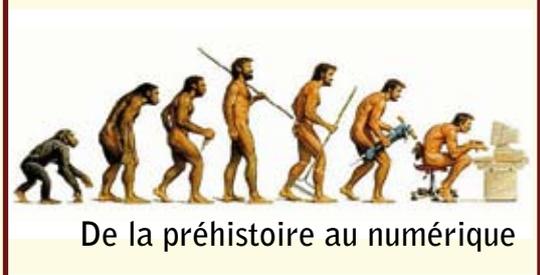


Crabesques

N° 60 octobre - novembre - décembre 2010



À l'École française d'Athènes



De la préhistoire au numérique

Sujet(s) de thèses

abes ●

agence bibliographique de l'enseignement supérieur

3 Éditorial



16 Pleins feux sur...
l'École française
d'Athènes

18 À l'ISAE
Médiations & culture
de l'information



À l'ISAE : Le micro-drone : sujet de recherche,
support de la formation
Crédit photo : ISAE – www.jpgphotographie.com

20 Actualité

27 Agenda

Sommaire

Dossier Les thèses...

- 4 Pourquoi un portail
des thèses ?
- 5 Projet de portail
- 9 Petit inventaire des faux amis
à propos des thèses électroniques
- 10 Star : une application au cœur
d'un dispositif complexe
- 12 Le signalement des sujets
des thèses en cours
- 15 Le FCT
Focus sur THESA

Couverture

Le chapeau de docteur (square academic cap) est, aux USA, porté lors de la remise du diplôme qui ouvre les portes des universités.



www.efa.gr

Travaux à Athènes p. 16



De la préhistoire au numérique

Ci-dessous



Des périodiques à la préhistoire

À l'École française d'Athènes, le tunnel pour passer des périodiques à la salle Préhistoire-Byzance-Grèce moderne

© EfA/Ph. Collet

Un nouveau conseil pour l'ABES

L'ABES s'est dotée cette année d'un conseil scientifique. Cette initiative peut paraître étrange s'agissant d'un établissement public administratif. Un conseil scientifique dans une université : d'accord puisqu'on y fait de la recherche. Mais il n'y a pas de chercheurs à l'ABES, ce n'est pas la mission d'une agence chargée de créer et maintenir des outils informatiques pour aider les universités à gérer leurs collections documentaires.

Cette affirmation mérite toutefois d'être largement nuancée : l'ABES n'emploie certes pas de chercheurs mais travaille avec des chercheurs dans des domaines innovants pour préparer les applications de demain. Elle possède un département des études et projets qui exerce une veille sur les innovations dans son secteur d'activités et mène des expérimentations.

L'ABES œuvre dans un secteur où les innovations technologiques conditionnent largement les évolutions fonctionnelles, de même que l'architecte travaille avec l'ingénieur pour concevoir des bâtiments toujours plus audacieux, des ponts toujours plus hardis. Avec ce conseil scientifique, l'ABES a jugé nécessaire de s'appuyer sur un noyau d'experts reconnus prêts à la faire bénéficier de leurs réflexions et de leurs idées pour la faire progresser.

C'est le sens de la création de ce conseil scientifique : orienté vers la prospective, laboratoire d'idées, il réfléchira à la place et au rôle de l'ABES dans le signalement et l'accès au document numérique ; il émettra des avis et recommandations sur ses projets ; il apportera son expertise sur l'évolution des produits et services documentaires relevant du secteur d'activités de l'ABES, notamment dans leur dimension technologique et leur applicabilité au contexte universitaire et de recherche français ; il placera ses réflexions dans une perspective européenne afin de favoriser l'insertion de l'action de l'ABES au niveau européen.

C'est une idée qui figurait dans le projet d'établissement 2008-2011 : « Créer un conseil scientifique composé de représentants des bibliothèques et de la communauté des universités et de la recherche chargé de préparer les décisions du conseil d'administration. Ce conseil comprendra un représentant de réseau européen ».

Sa composition témoigne de la volonté d'ouverture à la recherche et à la prospective : le conseil d'administration, qui a décidé de sa création et en a désigné les membres, n'a pas souhaité de représentation institutionnelle mais a voulu s'entourer d'experts reconnus dans leur domaine. Si les professionnels de la documentation y sont majoritaires, ils ne proviennent pas exclusivement du réseau des SCD mais aussi des EPST et de la BNF. Les chercheurs y sont largement représentés, venant d'horizons aussi divers que l'Institut Fourier (Grenoble), du LIRMM (Montpellier), de l'INRIA, du Centre d'études supérieures de la Renaissance (Tours), sans oublier l'ouverture à des experts européens.

Les administrateurs ont souhaité que les rôles respectifs du CA et du CS soient bien distincts : le CS travaillera sur des commandes du CA, seul habilité à délibérer. Il pourra aussi proposer de se saisir de certaines questions mais ces propositions devront être au préalable validées par le conseil d'administration.

Le conseil scientifique n'a pas de rôle institutionnel : ce dernier relève du conseil d'administration où siègent des membres de droit (MESR, Ministère de la culture, BNF) et cinq personnalités nommées par le MESR en raison de leurs compétences dans les domaines d'activité de l'ABES dont deux présidents d'université, sur proposition de la CPU. Depuis 2007, le MESR désigne des représentants des trois grandes associations professionnelles avec lesquelles travaille quotidiennement l'ABES : l'AURA, l'ADBU et Couperin. Cette représentation permet d'assurer une interface efficace entre l'ABES et les établissements. Les liens s'en sont trouvés singulièrement renforcés, ont facilité le dialogue et ont permis aux associations de peser dans les choix stratégiques de l'Agence.

La création du conseil scientifique répond à une demande des associations professionnelles qui, dans leurs propositions communes du 28 mai 2009 (*Pour une politique nationale de l'IST*), écrivaient : « Au regard des enjeux, et afin d'assurer une forte cohérence entre les attentes des établissements et la politique menée, l'ABES devrait se doter d'un conseil scientifique. »

Dans ce même document, elles réclamaient aussi une révision de la composition du conseil d'administration : « S'agissant de renforcer les compétences de l'ABES dans un contexte d'autonomie des établissements (loi LRU), la composition du conseil d'administration devrait être revue afin d'assurer une meilleure représentation des établissements. L'évolution des statuts de l'ABES est donc nécessaire. »

L'évolution statutaire de l'Agence est une question ouverte ; Il conviendra sans doute de prendre davantage en compte la diversification de ses missions et de ses publics, notamment la recherche, à l'image des convergences entre universités et recherche constatées tant au MESR que sur le terrain entre EPST et universités.

La première séance du conseil scientifique se tiendra le 17 décembre 2010. Ses contributions seront précieuses pour alimenter la réflexion sur le projet d'établissement 2012-2015, dont le chantier va s'ouvrir cet automne.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES

Pourquoi un portail des thèses ?

Le doctorant : - Bonjour. Je viens de m'inscrire en thèse. Je voudrais savoir qui travaille actuellement sur une thèse proche de mes propres recherches.

Le bibliothécaire : - Hum ! Je peux vous aider à trouver des documents liés à vos propres recherches. En France, nous avons de la chance : le Sudoc contient la bibliographie nationale des thèses ; vous trouverez toutes les thèses soutenues en France depuis plus de trente ans.

Le doctorant : - Et je pourrai entrer en contact avec les auteurs de ces documents ?

Le bibliothécaire : - Heu ! Vous savez un catalogue de bibliothèque, ce n'est pas un annuaire. Procédons par étapes. La première d'entre elles est de déterminer les documents susceptibles de vous intéresser.

Le doctorant : - Ah bon ? D'accord.

Le bibliothécaire : - Vous connaissez le Sudoc ? Utilisez le formulaire de recherche avancée : en sélectionnant l'icône symbolisant le chapeau du docteur , vous allez filtrer la base pour ne chercher qu'au sein du sous-ensemble des thèses dans leur version de soutenance.

Le doctorant : - Version de soutenance ? Pourquoi il y a d'autres versions ?

Le bibliothécaire : - Hé bien oui ! Il existe des reproductions de la thèse sur un autre support : si la version de soutenance est sur support papier, il est probable qu'il en existe une microfiche et il est possible qu'il existe un document électronique. Peut-être même que la thèse a été retravaillée et qu'elle a fait l'objet d'une édition commerciale. Mais ces documents là, vous ne les trouverez pas dans la recherche avancée sous l'icône du chapeau du docteur.

Le doctorant : - ???

Le bibliothécaire : - Je vous explique : si la version de soutenance est le support papier, vous la trouverez sous l'icône du chapeau de docteur  et les reproductions sous l'icône de la souris  pour l'électronique et sous l'icône du livre  pour la microfiche. Quant à l'édition commerciale, c'est souvent un contenu différent car la thèse a été remaniée, raccourcie, réécrite pour partie et vous la trouverez sous l'icône du livre .

Le doctorant : - Euh ! Vous êtes allé un peu vite... Je n'ai pas compris l'histoire des microfiches : une microfiche, ce n'est pas un livre, si ?

Le bibliothécaire : - Non, ce n'est pas un livre. Vous avez raison, pour ce cas là, ce n'est pas très logique. Mais vous comprenez, on ne fait pas toujours ce qu'on veut.

Le doctorant : - Ah bon ! Heureusement que vous dites que c'est logique pour les autres cas. Quoiqu'il en soit, tout ça, c'est des thèses ?

Le bibliothécaire : - Oui. La plupart du temps, ce sont des documents qui sont sur des supports différents mais qui ont le même contenu.

Le doctorant : - Le même contenu exactement ? Alors pourquoi il n'y pas un seul signalement qui dirait ensuite : cette thèse existe sous forme papier dans telle BU, sous forme électronique sur tel site Internet ?

Le bibliothécaire : - Dites, si je peux me permettre, après votre thèse, vous ne voudriez pas devenir bibliothécaire ? Vous êtes comme M. Jourdain, vous faites des FRBR sans le savoir !

Le doctorant : - Des efferbères quoi ?

Le bibliothécaire : - Oubliez, c'est de l'humour professionnel.

Le doctorant : - Ah ! Content de vous faire rire. Et si on revenait à ma question : comment je fais pour entrer en contact avec les auteurs ?

Le bibliothécaire : - Et bien c'est simple ; après avoir trouvé les documents qui vous intéressent, il faudra que vous cherchiez par vous-même.

Le doctorant : - Ça c'est du service ! Soit. Et pour entrer en contact avec des doctorants qui travaillent dans le même domaine que moi, vous pouvez m'aider ?

Le bibliothécaire : - Bien sûr : il existe le fichier central des thèses qui recense les thèses en cours en sciences humaines dans les universités.

Le doctorant : - Ah oui ! C'est bien. Mais moi, je ne suis pas en sciences humaines.

Le bibliothécaire : - Oh ! Dommage alors.

Le doctorant : - Point de salut si on n'est pas sciences humaines alors ?

Le bibliothécaire : - Ne caricaturez pas : vous pouvez aussi interroger THESA qui recense les thèses en cours dans les grandes écoles. Les sciences dures sont très bien représentées.

Le doctorant : - Mais les thèses en cours en sciences dans les universités ?

Le bibliothécaire : - Désolé, à ma connaissance, elles ne sont recensées nulle part.

Le doctorant : - Bon, passons à autre chose. Les thèses en ligne sur HAL, je peux les trouver dans le Sudoc ?

Le bibliothécaire : - Hou là ! Uniquement si vous avez de la chance ! Vous en trouverez quelques unes car certains établissements ont pour politique de cataloguer les thèses mises en ligne sur TEL mais c'est une pratique assez rare. Vous savez, ça prend du temps de cataloguer les documents.

Le doctorant : - Je n'en doute pas. Mais il n'y a pas un moyen pour interroger en même temps le Sudoc et toutes les thèses en ligne sur Internet ?

Le bibliothécaire : - Ah ? Euh ! Non.

Le doctorant : - Bon, vous me conseillez de chercher avec Google alors ?

Le bibliothécaire : - ...

Le doctorant : - Dernière question : une fois ma thèse soutenue, je pense que j'aurai recours au service de l'association Bernard-Gregory pour entrer en contact avec des employeurs potentiels, poster mon CV, être contacté... Vous auriez d'autres pistes à me donner ?

Le bibliothécaire : - ??? L'association Bernard quoi ? Vous savez, moi mon métier, c'est les documents. C'est très bien que vous songiez à l'après-thèse mais ça ne concerne plus vraiment les bibliothèques.

Le doctorant : - C'est sûr. Mais ça peut concerner Internet, et je me disais que peut-être il y avait une continuité. Quoiqu'il en soit, merci de vos renseignements.

Le bibliothécaire : - De rien. Bon courage !

Dialogue imaginé par Isabelle Mauger Perez
 mauger@abes.fr

Projet de portail

Pourquoi ce portail ?

Le projet de portail des thèses est issu du rapport Salençon qui préconisait, dans le chapitre consacré aux attentes des industriels, la constitution de portails de recherche globaux : « alors que les industriels peuvent s'intéresser non seulement aux thèses soutenues mais aussi aux thèses en cours, ils déplorent ne pouvoir trouver un portail unique de signalement des thèses soutenues ».

Le rapport final du groupe de travail FutuRIS « adéquation public-privé » proposait déjà de créer un guichet unique pour l'ensemble des thèses (proposition 25) : « Ce système aurait la responsabilité de signaler, d'archiver et de diffuser l'ensemble des thèses en cours de préparation et soutenues pour l'ensemble des établissements habilités à délivrer le diplôme de doctorat [...], afin de garantir une meilleure visibilité sur le plan national et international. Ce dispositif devrait également permettre d'accéder directement aux textes des thèses lorsque ceux-ci sont numérisés. Il ne s'agit pas de mettre en place un nouveau dispositif, mais plutôt [...] d'avoir une entrée unique pour l'ensemble des instruments. Ce guichet doit devenir la référence sur le plan national et ainsi faciliter l'accès par les acteurs socioéconomiques aux travaux de thèses ».

Nom de domaine

L'ABES a acheté le nom de domaine www.theses.fr.

Pourquoi l'ABES ?

L'ABES travaille depuis longtemps sur le signalement des thèses : ce fut d'abord Téléthèses auquel a succédé le Sudoc qui signale toutes les thèses depuis 1972. Puis vint en 2006 Star (Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche), application conçue pour assurer la diffusion, le signalement et la conservation durable des thèses électroniques. Parallèlement, le groupe de travail sur l'évolution du portail Sudoc a émis, en 2007, la recommandation de s'orienter vers un portail des thèses.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en confiant la réalisation du portail des thèses à l'ABES, a souhaité s'appuyer sur un opérateur maîtrisant le circuit des thèses et ayant acquis une expérience incontestée dans ce domaine.

Objectifs

Le portail des thèses facilitera la synergie entre les acteurs des thèses en France. Il fédérera l'accès aux thèses françaises validées et proposera un bouquet d'informations et de services depuis le choix du sujet de thèse jusqu'à la valorisation des travaux.

Il inclura la base du fichier central des thèses (thèses en cours en sciences humaines et sociales) et les fonctionnalités de l'application Star (dépôt national des thèses électroniques); il valorisera les données du Sudoc relatives aux thèses.

Le portail des thèses n'hébergera pas les thèses : il donnera accès aux documents en ligne en pointant sur les sites de diffusion. Il appartient à chaque établissement de décider du mode d'hébergement de ses thèses.

Les trois missions du portail des thèses

- Valoriser la recherche française et augmenter le rayonnement scientifique des établissements ayant encadré les travaux des docteurs
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs
- Rationaliser les filières de signalement des thèses et faciliter l'accès au texte intégral

Plusieurs enquêtes seront réalisées pour identifier et hiérarchiser les besoins des publics du portail des thèses :

- auprès des établissements sur l'ergonomie du nouveau Star,
- auprès des doctorants pour identifier leurs besoins,
- auprès des établissements pour déterminer les modalités d'échange de données avec le portail,
- auprès des entreprises pour identifier leurs besoins.

En outre, l'ABES a noué un partenariat avec l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) pour une étude sur le modèle économique du portail et la mise en œuvre de services payants.

Des « focus groups » seront organisés pour ajuster les développements aux réactions des utilisateurs potentiels.

Les spécificités françaises

➔ un dispositif national de dépôt national des thèses de doctorat depuis 25 ans géré par l'ABES via deux applications nationales : le Sudoc, catalogue collectif national des bibliothèques universitaires, signale toutes les thèses soutenues depuis 1985.

STAR, application de dépôt national des thèses électroniques, gère depuis 2006 le signalement des thèses électroniques et leur archivage pérenne ; connectée aux entrepôts locaux ou nationaux, elle facilite leur diffusion.

➔ un jeu de métadonnées ad hoc pour décrire les thèses électroniques : "Thèses Electroniques Françaises" TEF.

<http://www.abes.fr/abes/documents/tef/index.html>

➔ de multiples initiatives locales de diffusion des thèses électroniques (Cyberthèses, TEL-HAL...) Le Portail des thèses vient parachever le dispositif national et relayer les initiatives locales.

À qui s'adresse le portail des thèses ?

- **Au monde académique**
- **Aux jeunes doctorants** pour leur mise en relation avec les entreprises (recherche de sujet, recherche d'emploi)
- **Aux acteurs économiques** pour favoriser les transferts de technologie et le recrutement de jeunes docteurs

Ce que fera le portail des thèses

Pour améliorer la visibilité des thèses en cours et soutenues, le portail des thèses proposera une interface qui, en un lieu unique et dans le respect des dispositions sur la propriété intellectuelle :

- **relaiera les annonces** de projets de thèses proposés par les entreprises et recensés sur les sites des partenaires du portail ;
- **signalera les sujets** de thèses et les thèses dans leur version de soutenance, quel que soit leur support ;
- **donnera accès** au texte intégral des thèses
 - directement pour les thèses électroniques,
 - par prêt entre bibliothèques,
 - par impression ou numérisation à la demande,
 - en consultation dans les bibliothèques et lorsqu'il existe une version électronique de celles-ci, l'indexera en plein texte ;
- **favorisera l'insertion** professionnelle des doctorants en les renvoyant aux services de mise en relation avec les entreprises proposés par les partenaires du portail.

Le portail proposera en outre :

- **d'agrèger** les informations sur les thèses en cours et soutenues,
- **d'ouvrir** ses données via des API, des web services, des flux RSS vers des applications tierces,
- **d'exploiter** ses données à des fins bibliométriques.

Types de travaux couverts

Le portail des thèses ne comprendra que les thèses de doctorat et les habilitations à diriger des recherches (HDR). Les thèses d'exercice, les thèses des grandes écoles ne sont pas concernées.

Le périmètre du portail portera sur tout le cycle de la vie de la thèse depuis le dépôt du sujet jusqu'à l'après-thèse (commentaires, publications dérivées, articles du chercheur).

Alors que Star ne traite que les thèses électroniques natives, le portail englobera toutes les thèses :

- **dans leur version de soutenance** quel que soit leur support – thèses numériques natives, thèses papier, thèses microfichées, thèses numérisées par les établissements) ;

- **et au-delà dans les versions « déclinées »** – éditions commerciales...

Métadonnées et interopérabilité

L'essentiel des métadonnées du portail sera compatible avec les métadonnées TEF, modèle de données qui est au cœur de Star.

Pour couvrir les thèses françaises dans tous leurs états, le modèle TEF sera étendu

- **en amont à l'avant-thèse** : les thèses en cours,
- **en aval à l'après-thèse** : les déclinaisons de la thèse.

Comme Star, le portail sera interopérable :

- en amont avec les systèmes d'information des établissements dont il récupérera les données des logiciels de gestion : APOGEE, GRAAL, ADUM, etc.
- en aval avec

- + **des agrégateurs** tels DART Europe, OAISTER
- + **les ENT** (via RSS, OAI ou des web services spécialisés)
- + **les moteurs** de recherche (pour une indexation fine et un bon référencement).



Le portail interagira par rebond avec les services portés par d'autres opérateurs (document en ligne, numérisation à la demande, PEB, bourses à l'emploi, bourse aux thèses, diffusion d'offres d'emploi) sans stockage dans la base de données du portail.

A *contrario*, certains sites externes pourront afficher des informations en provenance du portail des thèses – sujets déposés, soutenances imminentes, bibliographies des auteurs en provenance du Sudoc, etc.

L'interopérabilité internationale est une condition de visibilité des travaux des jeunes chercheurs et de leurs structures de rattachement. Le portail des thèses sera interopérable avec les plateformes européennes : Dart Europe (interopérabilité déjà effective avec Star), DRIVER, etc.

Le portail a vocation à agréger les informations et à être agrégé, à réutiliser et être réutilisé (« mash up »). Ce ne sera pas un portail cul-de-sac mais un portail pour les autres portails.



Droit d'auteur et droits voisins

Le portail des thèses respectera scrupuleusement le cadre juridique en vigueur relatif

- **à la propriété intellectuelle** et au droit d'auteur : aucun document ne sera diffusé sans autorisation des ayants droit (auteur de la thèse, structure d'accueil et ayants droit d'œuvres incluses dans la thèse) ;

- **aux données personnelles.**

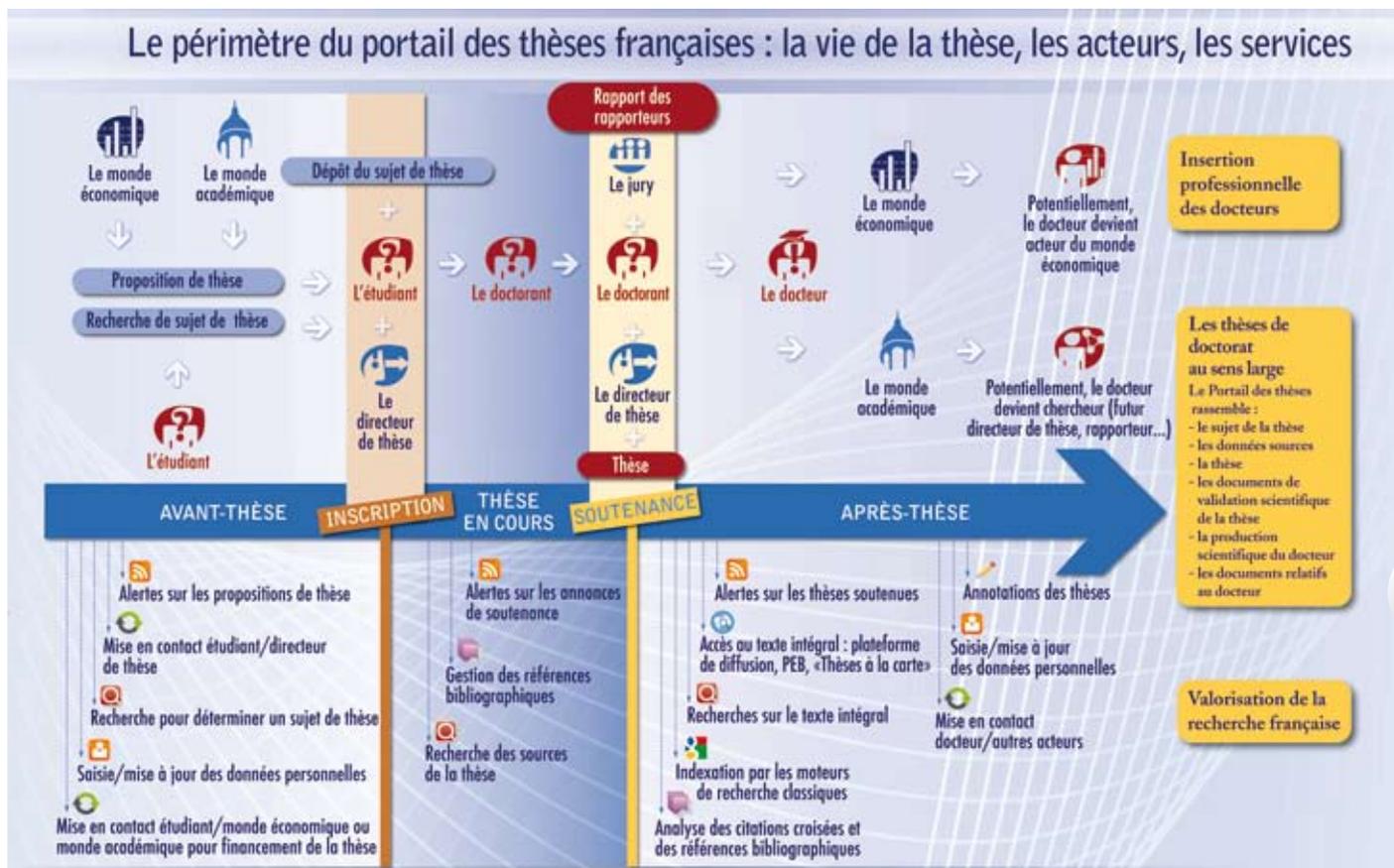
Des dispositifs empêcheront la publication d'informations et de documents confidentiels : sujets, thèses sous embargo.

Star : socle du portail

Le portail sera doté d'une interface de visualisation des données accessible depuis www.theses.fr.

Star est le module d'édition des données des thèses électroniques dépôt national.

Par conséquent, Star est totalement intégré au portail ; il en constitue une interface destinée aux professionnels pour traiter une partie des données du portail.

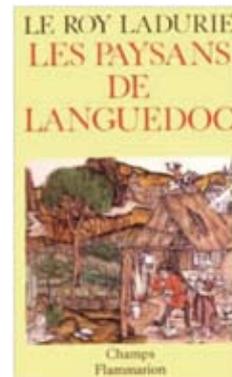


L'édition commerciale d'une thèse

« vous la trouverez sous l'icône du livre » 
 Voir p. 4, 1^{re} col.



Éd. du Seuil



Éd. Flammarion

Acteurs et partenaires

L'ABES souhaite fédérer les acteurs des thèses au sein du projet.

- Les directions concernées du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : DGESIP, DGRI
- Les établissements habilités à délivrer le doctorat
- Les Ateliers nationaux de reproduction des thèses (ANRT) de Lille et Grenoble
- Les bases de sujets
 - Thésa, base de la Conférence des grandes écoles (CGE) hébergée par l'INIST
 - Fichier central des thèses (FCT) dont la gestion a été transférée en janvier 2010 de l'université Paris-X à l'ABES ; lors du lancement du portail des thèses, l'interface du FCT disparaîtra et sera fondue dans celle du portail
- La base des thèses soutenues (Sudoc)
- Les acteurs des thèses électroniques : CINES, CCSD et établissements dotés d'archives institutionnelles
- Les services de gestion des doctorants
 - l'AMUE pour ses logiciels APOGEE (Application pour l'organisation et la gestion des étudiants et des enseignements) et GRAAL (Gestion de la recherche, application concernant les activités des laboratoires)
 - l'ADUM, portail Internet d'information, de services, de communication des doctorants et docteurs de l'académie de Montpellier
- Les acteurs associatifs et le monde économique
 - Association nationale de la recherche et de la technologie
 - Association Bernard-Grégory au titre de sa mission de promotion de la formation par la recherche dans le monde socioéconomique et d'aide à l'insertion professionnelle en entreprise des jeunes docteurs de toutes disciplines
 - Confédération des jeunes chercheurs
 - Guilde des doctorants
 - ANDES (Association nationale des docteurs)
 - MEDEF
 - Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME)
- Les acteurs internationaux
 - NTLTD (Networked Digital Library of Theses and Dissertations)
 - DART Europe
 - DRIVER

Pilotage et conduite du projet

Le pilotage et le suivi du projet sont assurés par un comité de définition et d'orientation (CDO).

Composition du comité

- 3 représentants du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – MISTRD, DGESIP, DGRI
- 1 représentant de la Conférence des présidents d'universités – CPU
- 1 représentant de la Conférence des grandes écoles – CGE
- 1 représentant des formations doctorales dans les établissements habilités
- 2 représentants de la recherche privée
- 3 représentants des opérateurs nationaux des thèses en France – INIST, ANRT Lille, CINES
- 3 représentants d'associations – Association Bernard-Grégory, ADBU, AURA

Au CDO, l'ABES est représentée par sa direction, le département des études et projets et l'équipe projet.



Calendrier prévisionnel

2009

- Étude de faisabilité
- Analyse des besoins et des publics
- Étude technique
- Développement du cœur

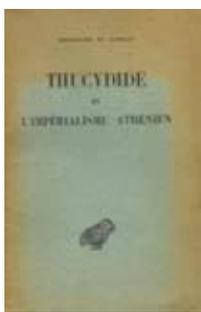
2010

- Suite de l'analyse des besoins et des publics
- Étude de marché (identification des besoins du monde économique, étude du modèle économique du portail)
- Suite des développements
- Lancement du nouveau Star

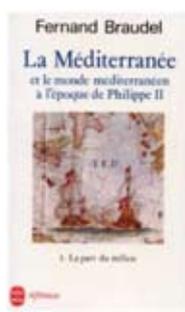
2011

- Début 2011 : Version bêta
- Fin 2011 : lancement du portail et de ses services

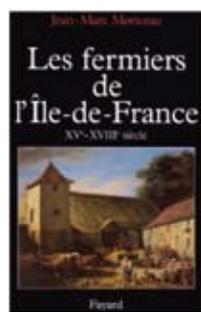
Voir les pages « Thèses » sur le web de l'ABES
 <http://www.abes.fr/abes/page,356,theses.html>



Éd. LGF-
Livres de Poche



Éd. Les Belles Lettres



Éd. Fayard

Petit inventaire des faux amis à propos des thèses électroniques

Archivage pérenne et archives ouvertes

La traduction d'« Open Archives » par « archives ouvertes » introduit une confusion malencontreuse dans le domaine des thèses électroniques. Le mouvement international des archives ouvertes vise à favoriser la communication directe au sein de la communauté scientifique et à valoriser la littérature grise (dont les thèses sont un élément) en la diffusant largement sans intermédiaire. L'archivage pérenne des documents électroniques vise quant à lui à la conservation du document à très long terme et à la préservation de son intelligibilité.

Dans le champ des thèses électroniques, Star permet l'archivage pérenne en envoyant au CINES le fichier de la thèse officielle et ses métadonnées de conservation ; et peut, sous réserve de l'accord du docteur et des ayants droit, contribuer au développement des archives ouvertes en envoyant une version de diffusion de la thèse et ses métadonnées sur la (les) plateforme(s) de diffusion choisie(s) par l'établissement de soutenance.

Circuit électronique des thèses versus circuit des thèses électroniques

Star gère les thèses électroniques (métadonnées et fichiers). C'est une application qui dépasse le cadre documentaire *stricto sensu* et concerne également les écoles doctorales ou les services de scolarité.

À ce titre, on peut dire que Star s'intéresse au circuit des thèses.

Mais le circuit de la thèse n'est pas l'objet de Star, qui vise à signaler et à archiver la thèse électronique une fois le diplôme délivré. Star n'est pas une application cherchant à dématérialiser les opérations préalables à la soutenance, comme il en existe dans certaines universités.

Dépôt mixte

Cette expression, largement répandue, vise à décrire la situation où l'établissement de soutenance demande au doctorant de déposer deux éditions de sa thèse : une édition papier et une édition électronique. À noter que le dépôt mixte n'a pas d'existence légale : l'arrêté du 7 août 2006 n'y fait pas référence. En effet, la pratique du dépôt mixte introduit une confusion d'ordre juridique : laquelle des deux éditions est la thèse officielle ? Si c'est l'édition papier, la thèse électronique n'est pas soumise à l'obligation de signalement et de conservation : elle ne passera pas par Star. Inversement, si c'est l'édition électronique, la bibliothèque n'est pas tenue de conserver indéfiniment la thèse papier.

I. M. P.

Multiples données et multiples partenaires du projet de portail des thèses françaises

Ainsi que l'a décidé le comité de pilotage du projet, le portail des thèses françaises traitera de toutes les thèses de doctorat, quels que soient la discipline, le support matériel de la thèse, le mode de dépôt du document. Il s'appuiera notamment sur les données du Sudoc et sur un modèle de données proche de la recommandation TEF utilisée dans Star. Les données seront présentées en respectant la logique d'usages qui sous-tend les FRBR et en reprenant les entités du groupe 1 : œuvre, expression, manifestation. Le terme de ressource doit être compris dans un sens large : le portail des thèses permettra d'identifier des documents thèses mais aussi des personnes en lien avec ces thèses. L'ambition du projet de portail des thèses françaises est également de faire se rencontrer les multiples acteurs des thèses en France.

Acteurs de la formation doctorale tout d'abord. Les établissements habilités à délivrer le diplôme de doctorat seront appelés à alimenter le portail des thèses, via l'application Star bien sûr mais également via la nouvelle solution de signalement des sujets de thèses. Dans la continuité des travaux amorcés pour Star dans le domaine des imports automatiques de données, l'ABES s'est rapprochée de l'AMUE : le but est de limiter au maximum la double saisie et d'arriver à une fluidité des données. Saisies dans le système d'information local de l'établissement, elles viendraient irriguer le portail des thèses.

Acteurs documentaires ensuite. Les partenariats noués par l'ABES autour du Sudoc et de l'application Star vont se prolonger : les thèses mises en ligne par le CCSD sur TEL seront indexées par le portail, les thèses en cours recensées dans

THESA seront signalées, le service des « Thèses à la carte » de l'ANRT de Lille sera dans le portail des thèses ...

Acteurs associatifs et économiques enfin. Plusieurs associations de doctorants (Andès, CJC, Guilde des doctorants...) ont été associées au projet et ont relayé des enquêtes sur les attentes des doctorants et des jeunes chercheurs. L'Association Bernard-Gregory, qui œuvre pour l'insertion professionnelle des jeunes docteurs, est représentée au comité de définition et d'opération. Le souhait de l'ABES est que chaque acteur garde la maîtrise de ses compétences, de ses orientations et bien sûr de ses données. Mais il faut œuvrer à l'ouverture de ses données les unes aux autres pour proposer au grand public un bouquet de services cohérent qui permette d'appréhender la vie de la thèse, depuis le dépôt du sujet jusqu'au-delà de la soutenance.

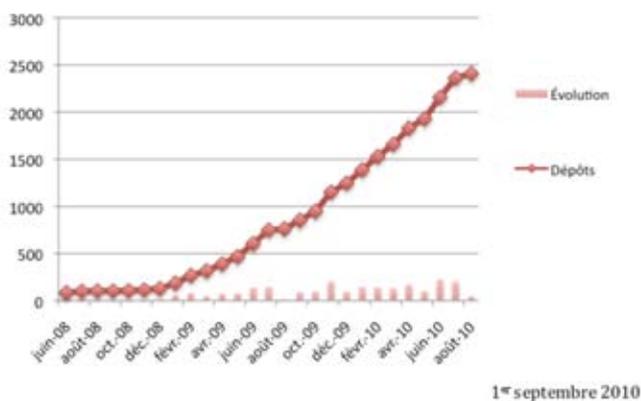
I. Mauger Perez



Star : une application au cœur d'un dispositif complexe

Depuis la publication de l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en soutenance en vue du doctorat¹, chaque établissement habilité à délivrer des diplômes de doctorat doit faire le choix entre opter pour le dépôt des thèses sous leur forme papier ou sous leur forme électronique. Les établissements ayant fait le choix du dépôt électronique se voient offrir le service Star, application nationale pour le Signalement des thèses, archivage et recherche développée par l'ABES, leur permettant de procéder au signalement et à l'archivage pérenne de ces documents. Star sert d'interface entre les établissements de soutenance et les autres acteurs du paysage français intéressés par la valorisation des thèses. C'est le guichet unique par lequel l'établissement de soutenance peut donner à ses thèses de nouveaux débouchés, qu'il s'agisse de débouchés incontournables (archivage, signalement) ou optionnels (serveurs de diffusion extérieurs à l'établissement). L'application a été ouverte le 12 octobre 2006 ; à ce jour cinq vagues successives d'établissements se sont portés candidats à participer au projet. Au 1^{er} septembre 2010, 93 établissements sont déployés dans l'application Star, 35 sont effectivement en production et ont donc choisi officiellement le mode de dépôt électronique pour leurs thèses. L'application compte aujourd'hui plus de 2 200 thèses archivées.

Évolution des dépôts archivés dans STAR



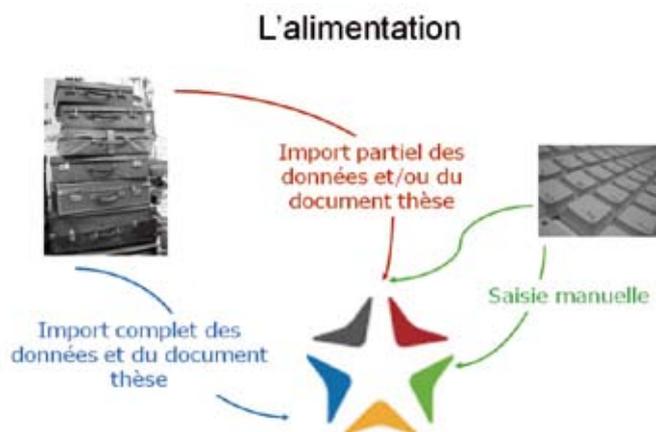
Un circuit à mettre en place

Le passage au dépôt électronique permet de rationaliser le circuit des thèses dans l'établissement. En effet, Star s'intéresse à l'ensemble des tâches à accomplir, aux différents acteurs impliqués et au mécanisme de validation dans la réalisation du processus de signalement et d'archivage de la thèse électronique.

L'alimentation

Les établissements utilisent l'application pour venir y déposer les fichiers (éditions d'archivage et de diffusion) de la thèse et saisir les métadonnées associées, qu'il s'agisse des métadonnées descriptives ou des métadonnées de gestion (administration, archivage, droits). Chaque établissement possède sur le web un espace de travail collaboratif, dans lequel interviennent ses différentes composantes (doctorant, école doctorale, scolarité, service commun de la documentation...), pour y effectuer les tâches pour lesquelles elles sont habilitées.

Les établissements ont également la possibilité d'importer les données déjà gérées dans leur propre environnement (système d'information, GED...) afin d'éviter les saisies multiples de métadonnées. C'est le format TEF² qui est utilisé pour cet échange de données, ce schéma XML ayant précisément pour vocation d'échanger, sous une forme normalisée et validée, les métadonnées des thèses électroniques françaises.



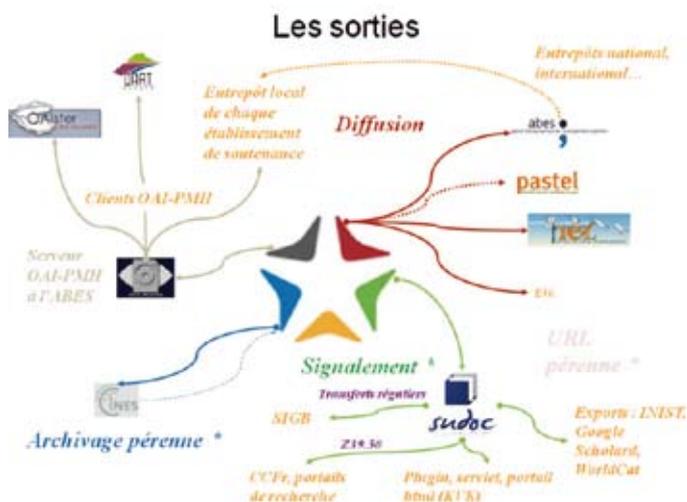
Les sorties

Après validation globale des fichiers et des métadonnées par un acteur habilité dans l'établissement, Star se charge d'une part, d'exporter les fichiers d'archives et certaines métadonnées vers la plateforme d'archivage du CINES³, d'autre part de convertir les métadonnées TEF en Unimarc pour alimenter en masse le catalogue Sudoc⁴.

L'archivage pérenne consiste à conserver le document et l'information qu'il contient, à conserver son aspect physique comme son aspect intellectuel, et cela sur le très long terme (trente ans et au-delà), de manière à pouvoir le rendre accessible et surtout intelligible.

Le signalement dans le catalogue Sudoc, incontournable pour constituer la bibliographie nationale des thèses, est simplifié pour les bibliothèques puisqu'il est effectué automatiquement.

Star alimente automatiquement un réservoir AOI-PMH⁵, permettant à l'ensemble de la communauté de réutiliser les données pour la constitution de leur propre base de données. Ce réservoir est moissonné régulièrement par DART⁶, Portail européen des thèses électroniques.



Été 2010

2 409 thèses étaient déposées, validées et archivées au CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) et 1 567 étaient en cours de traitement au 31 août 2010.

Nouvelles thèses validées : 206 en juillet & 46 en août

thelec@abes.fr

Star permet à l'établissement de soutenance de récupérer ces métadonnées et/ou les fichiers déposés, dans le format souhaité (TEF, mais aussi DC⁷, Unimarc en XML) afin d'aider les établissements à répondre à l'obligation légale qui leur est faite de communiquer la thèse en leur sein (physiquement ou virtuellement).

Enfin, Star propose à chaque établissement des options supplémentaires : export de la version de diffusion de la thèse vers un serveur d'hébergement des thèses à l'ABES et/ou l'archive ouverte TEL⁸.

L'année 2010

En 2009, dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un portail des thèses, il a été décidé de procéder à la réécriture technique de l'interface Star, afin de mieux l'intégrer au cœur du futur portail des thèses et permettre une véritable interopérabilité avec des bases de sujets de thèse. Cette réécriture s'est appuyée sur les remontées d'une enquête menée auprès des utilisateurs de Star en octobre 2009.

La nouvelle interface ouvre cet automne 2010. Toutes les fonctionnalités existantes dans la première version de Star y sont disponibles. Les équipes de l'ABES se sont attachées à améliorer la circulation des données et à permettre une saisie par formulaires plus facile et plus intuitive.

Un gros travail effectué autour du catalogue Sudoc permet également la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités. En effet, l'ABES s'est lancé dans un nouveau projet afin d'encourager la réutilisation des référentiels d'autorité du Sudoc par les applications documentaires relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche : catalogues de bibliothèques, archives ouvertes et institutionnelles, plateformes pédagogiques, bibliothèques numériques, applications de gestion de la recherche...

Dans ce cadre l'application Star était depuis le début déjà reliée au Sudoc pour la création des liens aux autorités. Avec la nouvelle version de Star, il est possible non seulement de créer des liens aux autorités lorsque celles-ci existeront, mais également de créer directement de nouvelles autorités sans passer par le logiciel de catalogage WinIBW et sans sortir de l'application Star.

De la même façon, la création automatique de la notice de thèse dans le catalogue Sudoc peut être accompagnée de la création de l'exemplaire, fonction qui n'était pas disponible jusqu'à présent.

En résumé

Une thèse passée par Star est nécessairement la thèse qui a permis l'obtention du diplôme.

Avec l'accord du docteur, Star irrigue la (les) plateforme(s) de diffusion choisie(s) par l'établissement de soutenance en envoyant la version de la thèse destinée à la diffusion, et ses métadonnées. Par ailleurs, les métadonnées des thèses sont disséminées via l'exploitation d'un serveur OAI/PMH, multipliant ainsi les occasions de signalement de la thèse.

L'utilisateur final accède alors au document en étant assuré d'être en présence de la thèse sanctionnée par l'établissement de soutenance (éventuellement après corrections demandées par le jury).

La pérennité de l'accès à la thèse est garantie par l'attribution d'une URL pérenne, à la fois adresse fiable et label d'authenticité. Ces URL pérennes sont un élément essentiel du projet de portail des thèses : la thèse pourra être citée, de façon pérenne, dans n'importe quel environnement (article, notice descriptive...).

Marianne Giloux
giloux@abes.fr

¹ <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENS0602085A%20>

² <http://www.abes.fr/abes/page,403,tef.html>

³ <http://www.cines.fr/spip.php?rubrique219>

⁴ <http://www.sudoc.abes.fr>

⁵ Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting <http://www.openarchives.org/OAI/openarchivesprotocol.html>

⁶ DART-Europe E-theses Portal <http://www.dart-europe.eu>

⁷ Dublin Core <http://dublincore.org/>

⁸ Thèses en ligne <http://tel.archives-ouvertes.fr/>

Le signalement des sujets des thèses en cours

Valoriser la thèse dès la première étape de sa vie

Les arrêtés du 16 avril 1974 relatifs aux doctorats d'état et de troisième cycle organisaient les modalités d'inscription d'un sujet et de soutenance. Parmi ces recommandations, l'article 6 du texte dédié au doctorat d'État préconise le signalement du sujet de thèse auprès d'un « fichier central »¹. Cependant aucune précision sur le voire les fichiers centraux n'est apportée : localisation, responsabilité, disciplines, circuit, etc. Aujourd'hui deux fichiers nationaux remplissent cette mission : le fichier central des thèses² et THESA³. Le premier, antérieur à ces arrêtés a été constitué à Nanterre sur un axe disciplinaire, l'autre plus tardif fédère les sujets des thèses en cours dans des établissements d'un type particulier : les grandes écoles (voir « Focus sur THESA » p. 15).

Le fichier central des thèses

Le fichier central des thèses (FCT) signale les sujets des thèses en cours de préparation dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche français habilités à délivrer le doctorat dans les disciplines de lettres et sciences humaines et sociales suivantes : *Lettres, Sciences humaines et sociales, Théologie, Droit, Science politique, Sciences économiques, Sciences de gestion.*

Historique

Le FCT est créé en 1970, à l'initiative du président de l'université Paris-X, pour signaler les sujets en cours et les thèses soutenues en lettres et sciences humaines et sociales. En 1974, le ministère élargit la mission du FCT aux thèses de droit, science politique, sciences économiques et sciences de gestion.

Ce n'est qu'en 1985, que l'arrêté⁴ portant sur la création du FCT établit ses statuts en le plaçant sous l'autorité

conjointe du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du président de l'université Paris-X. Cet arrêté est suivi un an plus tard d'une circulaire d'application⁵ relative à l'enregistrement des sujets des thèses.

La circulaire du 11 mars 1996 portant sur le signalement des thèses soutenues restreint la compétence du FCT aux sujets en cours ; le référencement des thèses soutenues dans Téléthèses, puis dans le catalogue du Système universitaire de documentation est alors confié aux bibliothèques universitaires.

Le 1^{er} septembre 2001, avec l'ouverture du site Internet du FCT, la base des sujets devient accessible en ligne et cinq ans plus tard, une nouvelle interface web permet l'alimentation décentralisée de la base : les établissements enregistrent directement leurs doctorants et les sujets.

En 2009, l'ABES s'est vu confier par le ministère la mission de gestion du dispositif de signalement et valorisation des thèses de doctorat soutenues dans les établissements français d'enseignement supérieur (voir « Multiples données et multiples partenaires du projet de portail des thèses françaises » p. 9). C'est dans ce cadre que le FCT a été transféré à l'ABES au 1^{er} janvier 2010.

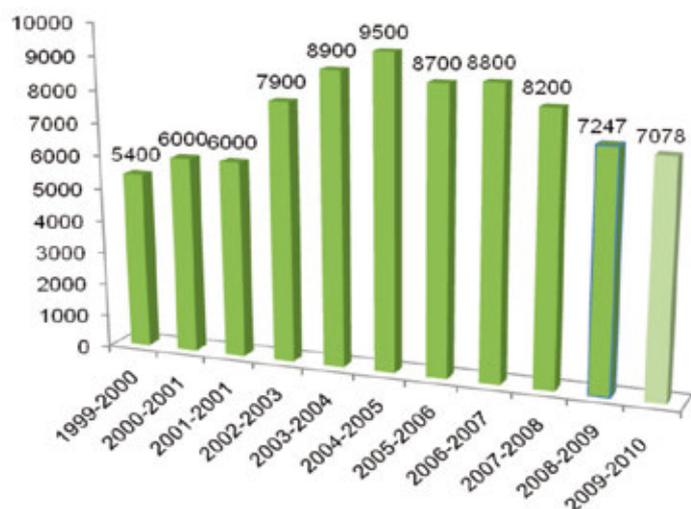
Il est à noter que cette mission « Thèses » de l'ABES n'inclut pas la gestion des aspects juridiques, pour lesquels le ministère demeure le seul interlocuteur.

Mission

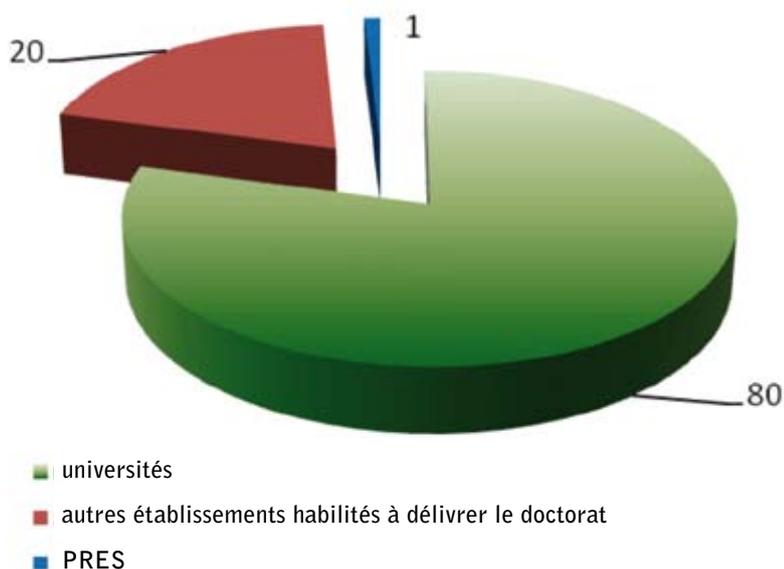
Le signalement des sujets de thèses en cours dans une base de données accessible au public sur Internet permet aux futurs doctorants, aux directeurs de thèses, et plus largement à l'ensemble de la communauté scientifique, d'avoir un aperçu de l'état de la recherche doctorale en cours, et de pouvoir faire le point sur un thème de recherche ou sur une discipline. Les thèses qui ont fait l'objet d'une soutenance sont quant à elles signalées dans le catalogue Sudoc (www.sudoc.abes.fr), bibliographie nationale des thèses. Il est d'ailleurs conseillé à tout futur doctorant de consulter le FCT et le Sudoc au moment du choix de son sujet afin de s'assurer que celui-ci n'est pas déjà traité.

En moyenne 7 611 primodocuments sont inscrits annuellement dans le fichier central des thèses. (cf. graphique « Évolution du nombre de primodocuments dans la base du FCT depuis dix ans »)

Évolution du nombre de primodocuments dans la base du FCT depuis dix ans



Établissements partenaires du FCT



Le FCT en chiffres

Le signalement des sujets de thèses dans les disciplines couvertes par le fichier central des thèses est assuré par 101 partenaires. La typologie de ces établissements habilités à délivrer le doctorat est la suivante : 80 universités, 20 autres établissements d'enseignement supérieur et 1 PRES. Il est à noter que 15 établissements n'ont pas inscrit de sujet depuis plusieurs années, aussi **72 universités, 1 PRES et 13 établissements** d'enseignement supérieur participent activement à l'alimentation et à la mise à jour de la base de données. (cf. graphique « Établissements partenaires du FCT »)

Le travail des correspondants consiste à saisir et à mettre à jour les informations relatives aux sujets de thèses des doctorants inscrits dans leur établissement (cf. graphique « Saisie et modification des données dans le FCT ») : **5 370 nouveaux sujets ont été créés dans le FCT par les 154 correspondants depuis le 1^{er} janvier 2010**.

Afin de recueillir ces données, un formulaire téléchargeable depuis le site du FCT sur authentification, est mis à disposition des services habilités.

Celui-ci est transmis aux doctorants lors de leur inscription en 1^{re} année de thèse, puis retourné aux gestionnaires, qui alimentent la base via l'interface dédiée ; depuis le transfert de la mission à l'ABES, ce formulaire est conservé dans les établissements. De même, jusqu'à la soutenance, le doctorant peut informer le service responsable de tout changement sur sa situation (transfert d'établissement, changement de nom, etc.) ou sur son sujet (titre, directeur...) afin que la notice soit mise à jour. L'inscription de la soutenance clôt le cycle de vie de la fiche de thèse, qui reste publiée sur l'interface publique du FCT durant un an. À l'opposé, les thèses abandonnées sont « dépubliées » dès que la date d'abandon est saisie (elles restent visibles pour les gestionnaires de l'établissement), ce type d'information est cependant plus difficile à obtenir de la part des doctorants partants et parce qu'il n'existe pas de véritable procédure, à l'image de la procédure d'inscription, pour les abandons ou les transferts.

Pour 68 % des gestionnaires, chiffres recueillis au moyen d'une enquête en ligne, l'activité dans le FCT est irrégulière mais certaines périodes,

notamment le 1^{er} et le 4^e trimestres de l'année civile (janvier-mars et septembre-décembre), correspondent à des pics : dépôt des sujets de thèses des primodocctorants, mise à jour des dates de soutenance ou d'abandon de la thèse.

Actuellement, la base de données compte près de 120 000 enregistrements tous statuts confondus (90 % en cours, 10 % soutenus ou abandonnés) ; cependant sur les 109 345 sujets de thèses déclarés comme « en cours » 30 % (33 158) le sont depuis plus de 10 ans !

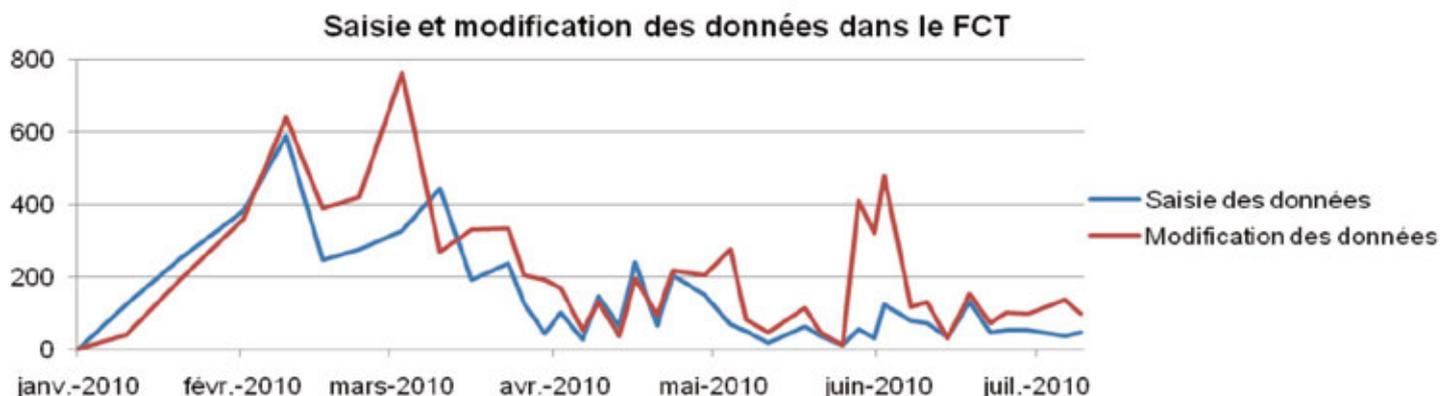
Un travail de nettoyage s'impose ; mais il est difficile d'obtenir des informations de la part des établissements qui tolèrent des interruptions de thèse sans démarche administrative spécifique et qui perdent souvent contact avec ces doctorants.

Une campagne de mise à jour des données du FCT est en cours à l'ABES, elle consiste à comparer ces données avec les thèses soutenues déclarées dans le Sudoc. Le contrôle de la qualité des données dans le fichier central des thèses (traitement des doublons, comparaison avec le Sudoc...) repose sur un travail de collaboration des gestionnaires avec l'équipe du FCT de l'ABES.

En effet un travail quotidien de suivi des données permet à l'administrateur du FCT de signaler les erreurs et alerter les responsables de la saisie dans les établissements afin qu'ils procèdent aux mises à jour et aux modifications.

Le FCT : un nouveau réseau à l'ABES

Une enquête en ligne menée depuis février 2010 auprès des utilisateurs professionnels du fichier central des thèses dans les établissements a permis à l'ABES de mieux les identifier et de connaître leurs pratiques pour le signalement des sujets de thèses.



Dans la grande majorité, les correspondants du fichier central des thèses travaillent dans un service de scolarité de 3^e cycle, un service des thèses, ou encore auprès d'une école doctorale ou d'un collège doctoral.

Afin d'améliorer le circuit de communication entre l'ABES et les correspondants dans les établissements et de favoriser les échanges au sein du réseau, une liste de diffusion a été créée.

Pour l'ABES, c'est un nouveau réseau atypique composé exclusivement de personnels administratifs qui se met progressivement en place. Acteurs essentiels dans l'accompagnement du doctorant de sa première inscription au dépôt de sa thèse avant la soutenance, ce réseau de professionnels qui initie le circuit de la thèse est le maillon qui complète la chaîne des interlocuteurs de l'ABES autour des thèses (réseaux Star et Sudoc). Il permet ainsi à l'ABES d'élargir sa compétence autour de « la vie de la thèse » à l'« avant » thèse ; cette ouverture participe de la philosophie du projet Portail des thèses.

L'avenir du signalement des sujets en France

Ainsi, les sujets des thèses en cours participent du projet Portail des thèses et les données du FCT seront intégrées à cette future application qui fédérera des informations sur les thèses de toutes disciplines, quels que soit leur support (papier ou électronique) et quel que soit leur statut dans le temps.

De plus le signalement des sujets ne sera pas limité aux disciplines visées par le FCT et couvrira l'ensemble des domaines de la recherche doctorale française.

Séverine Dabernat
et Émilie Romand-Monnier

dabernat@abes.fr
romand-monnier@abes.fr

⁴ Arrêté du 16 juillet 1985 modifié portant création d'un fichier central des thèses de doctorat ès lettres, en sciences humaines et sociales, droit, sciences politiques, sciences économiques et sciences de gestion
« Art. 1^{er}. - Il est créé un fichier central des thèses de doctorat dans les disciplines suivantes : Lettres, Sciences humaines et sociales, Droit, Sciences politiques, Sciences économiques et Sciences de gestion.
Art. 2. - Le fichier central des thèses est placé sous l'autorité conjointe du ministre de l'Éducation nationale et du président de l'université de Paris-X.
Il a son siège dans les locaux de l'université de Paris-X. »

⁵ Circulaire n° 86-143 du 18 mars 1986 relative à l'enregistrement des sujets des thèses au fichier central des thèses (thèses en cours).
« Texte adressé aux recteurs, présidents d'université et aux directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.
En application de l'arrêté du 16 juillet 1985 relatif au fichier central des thèses, les sujets de thèses préparées en vue de l'obtention d'un doctorat ainsi que les sujets de thèses soutenues devront être signalés au service du fichier de Nanterre pour les disciplines de : Lettres, Sciences humaines, Théologie catholique, Théologie protestante, Droit, Sciences économiques, Science politique et Sciences de gestion.
La présente circulaire a pour objet de rappeler les modalités d'enregistrement des thèses en préparation.
Dans le cas des thèses soutenues, de nouvelles instructions vous ont été données en vue de l'application de l'arrêté du 25 septembre 1985 (circulaire n° 85-400 du 6 novembre 1985). »

¹ Arrêtés du 16 avril 1974 publiés au Journal officiel des 1^{er} et 2 mai 1974, p. 4668 à 4672

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT00000854693

Article 6

« Les candidats visés à l'article 5 déposent le sujet de thèse ou de recherche choisi auprès du président ou du directeur de l'établissement.

Le sujet doit être agréé par le directeur de recherche.

L'établissement communique les sujets déposés à un fichier central, destiné à assurer une meilleure information des chercheurs et à établir un inventaire des travaux de recherche en cours.

L'agrément et le dépôt du sujet de thèse ou de recherche doivent être renouvelés au terme d'une période de cinq ans. »

² <http://www.fct.abes.fr/>

³ <http://thesa.inist.fr/>

Le FCT

L'ABES n'avait pas prévu de récupérer la gestion du fichier central des thèses, créé en 1970 par l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense. Mais quand cette dernière a fait part, au printemps 2009, de sa volonté de se désengager du FCT, l'ABES n'a pas hésité un seul instant. C'est que les sujets de thèses étaient devenus une nouvelle préoccupation de l'Agence qui avait commencé à travailler, début 2009, sur le projet de portail des thèses décidé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2008, suivant en cela les recommandations du groupe de travail FutuRIS (« Entreprise et recherche publique : développer les synergies »), reprises par le rapport du comité IST (Information scientifique et technique) présidé par Jean Salençon.

Si le FCT était un partenaire évident du projet, nous n'envisageons pas, initialement, de gérer en direct les sujets de thèses des universités. Cette intégration faisait toutefois sens car elle correspond aux métiers et missions de l'ABES : le signalement. Une fois les premiers contacts établis, tout s'est passé très vite, avec le soutien du MESR et en parfaite collaboration avec l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense (présidence, secrétariat général, service informatique) ; il ne s'est en effet écoulé que 9 mois entre la première réunion de travail

le 11 mars 2009, avec l'université et le MESR, et la reprise effective par l'ABES : étude par une mission technique des conditions du transfert, attribution par le MESR d'une dotation pour rémunérer 3 agents contractuels (1 bibliothécaire, 2 ingénieurs d'études), signature de la convention de transfert le 13 novembre, tests techniques au dernier trimestre 2009, recrutements, démarrage de l'application le 1^{er} janvier 2010 à l'ABES. Le transfert a été totalement transparent pour les utilisateurs du FCT. L'interface est demeurée strictement identique à l'exception du changement de logo et de quelques méthodes de travail qui ont été fluidifiées.

L'ABES va bien évidemment faire évoluer le FCT : le signalement des sujets de thèses universitaires est appelé à s'intégrer dans le portail des thèses. Ce sera la brique 2011 du projet après celle du nouveau Star en 2010, socle du portail. L'interface actuelle est donc appelée à disparaître dans la perspective de l'extension du signalement à toutes les disciplines, au-delà du périmètre actuel, limité aux lettres et aux sciences humaines et sociales.

Une nouvelle étape dans la longue vie du FCT.

Raymond Bérard

Focus sur THESA



La CGE, la Conférence des grandes écoles, qui rassemble 215 établissements d'enseignement supérieur⁽¹⁾, s'est dotée, depuis 1989, de sa propre base de données, THESA, afin de valoriser et de faire connaître la recherche menée dans ses laboratoires.

THESA répertorie les thèses et les Ph.D⁽²⁾ en cours de préparation dans les grandes écoles, ainsi que ceux soutenus depuis moins d'un an. Elle représente un véritable vivier de connaissances scientifiques et techniques pour les milieux académiques, économiques et institutionnels. La CGE a en effet noué des partenariats avec des organismes privés, publics et parapublics – ministères, associations, etc.

L'originalité de THESA est de délivrer l'information avant toute publication de la thèse, de la première année d'inscription jusqu'à la soutenance. Cet outil qui recense les sujets de pointe permet de mettre en relation les doctorants et les entreprises innovantes.

THESA sera un partenaire du futur portail des thèses⁽³⁾. Le site s'est récemment ouvert dans une nouvelle version enrichie de rubriques : portraits de chercheurs, de docteurs, de lauréats, diffusion des prix de thèse des grandes écoles, annonces de colloques et séminaires, des publications des thèses, partenariats avec des institutions académiques, ministérielles et le monde économique... Vous pouvez découvrir la nouvelle interface à <http://thesa.inist.fr/>.

Depuis sa création THESA se développe dans le cadre d'une convention établie entre la Conférence des grandes écoles et l'Ins-

titut de l'information scientifique et technique du CNRS qui apporte son soutien logistique et en assure la gestion et la diffusion internationale.

L'objectif poursuivi par la CGE est, à terme, le recensement dans la base THESA de la totalité des 14 000 thèses et Ph.D en cours dans les grandes écoles. Ils représentent un tiers des thèses menées en France, toutes disciplines confondues⁽⁴⁾. Plus de 50 % des doctorants en science, en économie et en gestion ont mené leur recherche dans une grande école.

Pierrette Paillassard et Christiane Stock

THESA

<http://thesa.inist.fr/>

pierrette.paillassard@inist.fr christiane.stock@inist.fr

¹ Voir la liste des membres (écoles d'ingénieur et de management) et les activités de la CGE sur www.cge.asso.fr.

² Le Ph.D est l'intitulé le plus courant d'un diplôme de doctorat, dans le système universitaire anglo-saxon.

³ Ce partenariat se manifeste par la participation au comité de décision et d'orientation (CDO) et par l'intégration des données THESA dans le portail national des thèses.

⁴ En incluant celles en droit, pharmacie et médecine.

Institut de l'information scientifique
et technique du CNRS
INIST-CNRS <http://www.inist.fr>

Travaux à Athènes

À l'École française

Sites de fouilles de l'EFA

La bibliothèque de l'École française d'Athènes (EFA) a achevé une seconde tranche de rénovation en avril 2010 et inauguré officiellement le 20 mars 2010 ses locaux rajeunis et transformés en présence d'Alain Coulon, chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle à la direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) du ministère. Une belle journée de printemps grec nous a réunis sur la terrasse pour inviter nos lecteurs à renouer avec le calme studieux de nos salles. Longue avait été l'attente de ce jour !

Déshabituer les habitués, dérouter les routiniers, voilà ce que nous avons fait durant dix-huit mois de travaux à la bibliothèque de l'École française d'Athènes entre septembre 2008 et mars 2010. Durant cette période, plus d'accès à la salle des périodiques, plus de bureaux du personnel à la place attendue, plus d'entrée de la bibliothèque par la porte habituelle. L'« enfer » pour les lecteurs, un peu aussi pour le personnel pris dans une succession de déménagements des êtres et des livres, un bruitage permanent, à coup de machines aussi performantes que bruyantes.

De rares grincheux se sont exprimés, mais nous avons gardé le sourire, sachant que la surprise serait grande et belle à la fin des travaux.

Du marbre, du bois, du verre...

Dans le bâtiment né en 1873, aux nombreuses contraintes statiques et historiques, les activités de la bibliothèque ont trouvé un nouveau souffle.

Côté espaces internes, le personnel a vu doubler son aire de travail et chacun y a trouvé un espace vital plus confortable et une organisation beaucoup plus fluide du circuit du livre.

À l'accueil, auparavant troué, dès les premiers pas de l'utilisateur, d'un escalier en colimaçon qui plongeait vers la salle des périodiques, un espace lumineux

et agrandi accueille maintenant chaleureusement les lecteurs. Le choix des matières (marbre au sol, bois pour la banque d'accueil et les casiers pour consigne), la qualité des éclairages, tout cela donne un agrément supplémentaire à l'accueil. Étant donné la configuration particulière des lieux, une banque d'accueil a été dessinée spécifiquement pour nous, à la suite d'une longue concertation de l'architecte et du conservateur. L'accès en dehors des heures d'ouverture pour les hôtes et boursiers de l'école, ainsi que les membres et anciens membres, a été sécurisé avec un accès électronique commandé par carte magnétique.

L'essentiel des travaux a porté par ailleurs sur la circulation verticale et horizontale entre les salles. Le projet porté par un architecte déjà familier des problématiques de la bibliothèque a entraîné une restructuration en profondeur. Il a fallu une fois encore solidifier les murs porteurs avec des

injections de béton qui se faufile chaque fois de manière imprévue à travers les murs et jaillit parfois intempestivement au dessus des rayonnages d'ouvrages ou de boîtes d'archives.

Deux escaliers d'accès spécifiques aux deux salles inférieures ont été supprimés au profit du seul escalier principal de pierre qui a été prolongé d'un étage inférieur. Un ascenseur en colonne extérieure de verre permet à chacun de passer du sous-sol au 1^{er} étage, sans fatigue, ce qui n'est pas négligeable par temps estival, c'est-à-dire 36° à l'ombre.

Quant à la circulation horizontale, elle a été créée au rez-de-chaussée et au sous-sol. Le couloir ouvert à partir de l'accueil permet désormais à la salle de lecture du rez-de-chaussée de garder calme son espace de travail ; cette salle en effet était auparavant le passage obligé vers le reste du bâtiment.



École française d'Athènes

www.efa.gr

Catherine Pottet-De Boel, directrice de la bibliothèque

catherine.pottet-deboel@efa.gr

Didotou, 6 - 106 80 ATHÈNES GRÈCE

La colonne de verre de l'ascenseur extérieur

Partie arrière du bâtiment
© EfA/Ph. Collet

Au sous-sol, un corridor souterrain a été percé entre les deux salles du demi-sous-sol, en utilisant la technologie des tunneliers, mise à l'épreuve dans le percement du métro athénien. Ce couloir aux murs de béton peint en gris-bleu offre un cheminement souligné de LED (*Light Emitting Diode*) au sol. Enfin, les lecteurs à mobilité réduite, en particulier en fauteuil roulant, sont désormais les bienvenus, avec l'aménagement aux normes de l'ascenseur, des couloirs et des toilettes. N'oublions pas le nouveau bloc sanitaire créé en rez-de-chaussée qui a supprimé la circulation des lecteurs vers une autre partie du bâtiment et leur intrusion dans les locaux professionnels.

Argos, Délos, Thasos...

Qu'avons-nous gagné encore sur le plan des collections ? La possibilité d'ouvrir une salle dédiée à la documentation électronique qui se glisse peu à peu chez nous en même temps que l'accès à Internet rendu possible dans toutes les salles. Nous avons aussi regagné des mètres linéaires d'extension des collections grâce au chantier parallèle qui a permis d'ouvrir un nouveau magasin de stockage. Pour ce déplacement des collections, la décision a été prise de sélectionner des tranches de cotes correspondant à des ouvrages à la fois fragiles et sujets, pour leur ancienneté relative, à des détournements. En même temps cela permettait de retrouver dans les salles consacrées, l'une à la préhistoire, Byzance et Grèce moderne, l'autre aux périodiques, des espaces d'accroissement indispensables à la poursuite d'une politique d'acquisition continue. L'adjonction de ces 250 mètres linéaires supplémentaires, dans l'extension dite Prassa-Didot, a permis d'en libérer dans le bâtiment principal 106,69 en salle de préhistoire, Byzance et Grèce moderne, 17,70 en salle des périodiques, 3,08 dans l'escalier. Eh oui ! chez nous, l'escalier est garni de rayonnages de haut en bas et feuilleter assis sur une marche est une habitude de nombre de nos lecteurs. À l'échelle de notre bibliothèque de 850 m², la création de cette annexe est un répit

de 5 à 6 ans avant de chercher par un moyen ou un autre à libérer de l'espace pour les acquisitions. « Heureusement » à en croire les bruits de couloir, la conjoncture économique va nous aider à réduire nos acquisitions ! Les livres, du XIX^e siècle essentiellement, sont partis à travers le jardin dans un espace fonctionnel, avec des conditions de conservation conformes aux normes ; ils ont fait l'objet de mise en boîte préventive pour les plus fragiles en attendant les crédits de restauration. Les folios les ont rejoints part et sont à l'aise sur leur rayonnage horizontal. Tous ces ouvrages dérogent à la règle de la maison qui est l'accès direct mais ils sont ainsi à l'abri des manipulations intempestives. Ah, ces bibliothécaires, plus amoureux de leurs livres que des lecteurs !

Ce n'est pas vrai, bien sûr ! Nous sommes seulement soucieux des lecteurs présents et futurs pour lesquels notre tâche est de garantir la consultation. Bibliothèque de recherche spécialisée, nous devenons au fil du temps une bibliothèque patrimoniale de recours international pour la communauté archéologique présente en Grèce mais aussi pour les chercheurs distants grâce à l'activité de prêt entre bibliothèques (PEB). La bibliothèque de l'École française d'Athènes s'efforce d'améliorer la qualité de ses locaux, de manière permanente ; on songe par

conséquent à remanier dans le proche avenir la zone des archives scientifiques en augmentant la surface de stockage tout en aménageant une salle de réserve plus conforme qu'actuellement aux exigences de la conservation. Nous conservons en effet tous les documents produits par les archéologues au cours des fouilles menées principalement sur les sites d'Argos, Délos, Delphes, Malia, Philippos, Thasos sans oublier Amathonte à Chypre. Un chantier achevé, un autre en perspective !

Catherine Pottet-De Boel



À l'ISAE : vers la médiation, la culture de l'information et les nouvelles formes d'accès au savoir

L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE), qui a le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type Grand établissement (EPSCP-Grand établissement), est issu du rapprochement, en 2007, de SUPAERO (1909) et de l'ENSICA (1945) ; l'ISAE constitue un pôle mondial de formation et de recherche dans les domaines aéronautique, spatial et systèmes connexes.

campus, qui viennent en support de la politique pédagogique et scientifique de l'Institut, ainsi que des services annexes (recherches, capitalisation et exploitation des ressources issues de l'Institut, formations à la recherche d'informations).

Notre axe de progrès principal porte sur un déplacement du positionnement du service documentation vers la médiation, la culture de l'information et les nouvelles formes d'accès au savoir.

depuis janvier 2008. Le SICD nous a aidés durant toute la phase de mise en œuvre technique. Il a également joué le rôle d'interlocuteur auprès de l'ABES.

Le travail de préparation a débuté dès janvier 2009 car nous devons réinformatiser les fonds (les deux bibliothèques ayant auparavant deux logiciels différents et peu pratiques) pour adopter le logiciel du réseau - Horizon. Simultanément, nous avons procédé à un changement de classification pour passer d'une classification « maison » devenue obsolète à la classification Dewey. Nos fonds sont donc harmonisés ce qui en simplifie l'accès à la fois physiquement dans nos bibliothèques et virtuellement sur le catalogue en ligne.

Depuis mai 2010, nos ouvrages sont visibles dans le Sudoc et Archipel, le catalogue collectif des bibliothèques universitaires de Toulouse et Midi-Pyrénées. En plus d'élargir l'offre de services pour nos lecteurs (ils ont désormais accès à toutes les bibliothèques du réseau Archipel, ils disposent d'un compte lecteur en ligne, etc.), nous espérons faire profiter la communauté de nos fonds spécialisés dans les domaines liés à l'aéronautique et l'espace.

Cette reprise en main du fonds « papier » s'est accompagnée d'un volet numérique avec l'accroissement de nos ressources électroniques (inexistantes jusqu'en 2007). La visibilité des ressources électroniques a été améliorée grâce à la mise en place par le SICD d'un résolveur de liens et d'une liste AZ consultable en ligne (réseau et établissement).



À l'ISAE

Malgré toutes nos évolutions, la bibliothèque, ce sont encore des livres !
Crédit photo : ISAE – www.jpqphotographie.com

Placé sous tutelle du ministère de la défense, l'Institut délivre des formations de haut niveau d'ingénieurs (SUPAERO & ENSICA), de masters, de masters spécialisés et de doctorats aux débouchés diversifiés : études scientifiques et techniques, recherche et développement, logistique, conseil, finances...

Le premier volet du processus visait à améliorer la visibilité des fonds des bibliothèques à travers l'intégration au Système universitaire de documentation (Sudoc). Cette intégration a été faite via le SICD, le service interétablissements de coopération documentaire, de Toulouse, rattaché au PRES, le pôle de recherche et d'enseignement supérieur,

Dans Archipel & dans le Sudoc

Le service documentation de l'ISAE, composé de sept personnes, gère les deux bibliothèques, situées sur chaque

Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace www.isae.fr
Olivier Fourure, directeur général de l'ISAE
Documentation sylvie.mersadier@isae.fr ☎ 05 61 33 81 33
ISAE 📍 10 avenue Édouard-Belin BP 54032
31055 TOULOUSE CEDEX 4

Concernant les thèses, nous espérons pouvoir passer en production, au 1^{er} janvier 2011, dans Star – Signalement des thèses électroniques, archivage et recherche.

Un autre projet/étape, important pour nous, était de promouvoir les publications issues de la recherche à l'ISAE. Nous avons participé à la mise en place de l'archive ouverte OATAO (*Open Archive Toulouse Archive Ouverte*) pilotée par l'Institut national polytechnique de Toulouse. Le développement de cette plateforme était concomitant avec la création de l'ISAE : il y avait là pour nous une opportunité de proposer à nos chercheurs un outil commun sur mesure. Cela a renforcé l'implication de la documentation dans la recherche. Depuis notre démarrage début 2008, près de 700 publications de l'ISAE y sont déposées (au 15 juillet 2010) ce qui représente environ 70 % de notre production scientifique depuis 2006.

Politique éditoriale & diffusion de la culture

Grâce à ces deux aboutissements, nous disposons maintenant de bonnes bases pour poursuivre le développement de nouveaux projets tout en capitalisant les compétences acquises.

Fin 2009, le service documentation a été sollicité pour s'impliquer dans la politique éditoriale de l'ISAE ; encore une opportunité de s'intégrer dans un projet global de l'établissement. L'un des objectifs est d'éditer une collection d'ouvrages scientifiques issus de la recherche et de la formation à l'ISAE.

Un autre aspect de la politique éditoriale concerne les ressources pédagogiques numériques. L'ISAE avait déjà mis en place un LMS (*Learning Management System*). Toutefois cet outil d'animation pédagogique ne peut pas servir d'entrepôt de stockage des documents à long terme.



Il s'agit donc de mettre en place l'entrepôt de ressources pédagogiques pour aboutir à une organisation et une gestion efficace permettant la publication de ces ressources sous un format normalisé.

Les services à l'utilisateur font eux aussi l'objet d'une réflexion au sein du service documentation. Encore une opportunité saisie : la formation d'un groupe de travail au sein du PRES de Toulouse sur la réalisation d'un module « Maîtrise de l'information » dans le cadre du C2i-Mi – certificat informatique et internet (niveau 2) Métiers de l'ingénieur. Nous souhaitons créer des modules interactifs, accompagnés de séances de tutorat. Cette démarche devrait permettre de mieux gérer les différents niveaux de connaissance des étudiants et de dynamiser les cours que nous dispensons jusqu'à présent sous la forme plus classique de cours magistraux et travaux pratiques.

Enfin, nos ingénieurs (en devenir ou personnel de l'Institut) sont également en demande d'ouverture culturelle. Le papillonnement, la curiosité intellectuelle sont nécessaires au développement de leur imagination et donc de leur compétence à innover. À partir de la rentrée 2010, nous allons nous investir sur ces aspects culturels (expositions, rencontres...) notamment à travers notre participation au service « Diffusion de la culture des sciences et des techniques » (DCST) du PRES de Toulouse.

Le service documentation de l'ISAE essaie de capter les opportunités et faire jouer les réseaux pour mener à bien différents projets qui consistent en autant d'étapes vers l'amélioration de

la diffusion du savoir et l'élargissement de la connaissance.

Pour garantir une cohésion à l'ensemble, l'adoption de standards internationaux (que ce soit Unimarc ou le protocole OAI) a été, et reste pour nous primordiale. Cela nous garantit des possibilités d'échanges et ouvre la voie à des coopérations internationales.

Nous pouvons ressentir que le positionnement du service a changé car nous sommes d'ores et déjà plus intégrés au sein de notre établissement et nous espérons que cette intégration ira encore au-delà.

Sylvie Mersadier

De la nécessité des réseaux

Les réseaux jouent un rôle primordial dans le développement et la création d'une dynamique. Ceux qui ont joué ce rôle pour l'ISAE sont principalement Couperin, le consortium universitaire de publications numériques, le PRES de Toulouse (SICD) et la CGE (Conférence des grandes écoles).

Moins connue des universités que Couperin ou les PRES, la CGE, à travers son groupe documentation, a vocation à rassembler et créer un dialogue entre les structures documentaires de la CGE riches de leur diversité. La CGE promeut auprès de ses membres les outils de collaboration tels que le Sudoc car les grandes écoles disposent de fonds souvent très spécialisés. Le groupe organise des rencontres, suit des indicateurs annuels et souhaite proposer une journée d'études en 2010-2011.



Services documentaires : quelle qualité pour quels clients ?

AFNOR Cette journée d'études, organisée à l'initiative de la **Bibliothèque nationale de France** et de la **commission AFNOR CG 46 « Information et documentation »**, s'est déroulée le 7 juin 2010.

BnF De nombreux experts¹ étaient réunis à la BnF pour une journée très dense au cours de laquelle ils ont dressé un état des lieux des initiatives entreprises en faveur d'une démarche qualité dans les bibliothèques. Le matin, les interventions de Christine Girard,

Olivier Chourrot, Chantal Faure, Claudine Golka, Christophe Pérales et Valérie Bressoud-Guerin ont présenté différents outils et pratiques pour améliorer la qualité du service aux usagers. L'après-midi était consacré à la qualité des collections et des services numériques avec la participation de Gildas Illien, Alban Cerisier, Olivier Rouchon, Mathieu Stoll et Rémi Mathis. Les sessions ont été animées respectivement par Pierre-Yves Renard et Emmanuelle Bermes. Pierre Agullo, pour sa part, est intervenu au titre de directeur de la qualité du groupe La Poste. Réunir des qualitiens venus de la sphère publique comme du monde de l'entreprise a permis une réflexion riche à la fois de retours d'expérience, de synthèses techniques et de débats prospectifs. Raymond Bérard, président de la CG 46, a souligné l'actualité de cette problématique dans un environnement concurrentiel, à l'heure où les réseaux se complexifient.

Un contexte institutionnel propice

La démarche qualité en bibliothèque s'inscrit dans la mise en œuvre du plan global de modernisation de l'État dont le cadre légal est défini par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, renforcé ensuite par la loi sur les Libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007. L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'AERES, instance d'évaluation objective et impartiale soumise elle-même à une charte, est également partie prenante de cette démarche.

De Libqual à Qualibib, des « boîtes à outils » pour la qualité des services documentaires

Au sein des bibliothèques, les initiatives visant à développer une politique de qualité ne manquent pas. C'est sur cette approche qu'a été adopté le sondage Libqual+. Expérimentée depuis 2008 par les services documentaires français, cette enquête orientée sur la qualité se compose de 27 questions posées à l'usager autour de plusieurs thématiques, dont les collections, les locaux, le personnel, l'accueil et les services. L'outil Libqual, disponible sur le web, permet d'évaluer et d'analyser le degré de satisfaction des usagers relatif aux services proposés en bibliothèque. Dans quelle mesure un service commun de la documentation peut-il être force de proposition auprès de son université de rattachement dans une démarche qualité ? Le retour d'expérience menée au sein de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, université pluridisciplinaire et

multisite, montre que l'enquête Libqual+ s'est avérée un outil de négociation politique avec l'université, efficace notamment pour l'obtention de moyens en cohérence avec le projet.

Pour sa part, Qualibib est un outil destiné aux professionnels de la documentation qui entrent dans une démarche qualité et définissent un projet de certification. Qualibib n'est ni une norme qualité, ni un référentiel d'application obligatoire pour les bibliothèques. Constitué sur la base de référentiels préexistants, Qualibib comprend neuf rubriques : c'est un guide pratique à l'usage du bibliothécaire-qualiticien, à la fois référentiel des exigences, des procédures, des preuves et des indicateurs. Conçu comme un outil de terrain, Qualibib est complémentaire de Libqual. Il s'inspire de la charte Marianne, de la charte des sites Internet publics et de Minerva², ainsi que de la norme ISO 11620:2008³.

Des services de référence virtuels

Par ailleurs, de nouveaux services aux usagers se développent en bibliothèque, notamment les services de réponse à distance. Initiés par BiblioSésame à la Bibliothèque publique d'information et par le Guichet du savoir à la bibliothèque municipale de Lyon, ils connaissent depuis 2009 un franc succès dans les bibliothèques universitaires avec Ruedesfacs, service de référence virtuel pour les services communs de la documentation de l'Île de France, ou Ubib, qui regroupe les bibliothèques universitaires de Bretagne.

La certification ISO 9001⁴ au service du réseau des médiathèques du Valais : pour quoi faire ?

Autre retour d'expérience, celui du réseau des bibliothèques du Valais qui souligne l'importance de la certification ISO 9001. Pour les bibliothèques suisses, la création d'un label qualité tel que « **Biblio Valais Excellence** »⁵ a permis une plus grande visibilité du réseau mais aussi la reconnaissance de la qualité et du professionnalisme des équipes. La certification a donné un statut officiel à la bibliothèque dans l'organisation communale. Au final, ce sont 65 bibliothèques qui sont concernées par le projet, 35 d'entre elles étant actuellement certifiées, l'objectif est d'étendre le dispositif aux bibliothèques spécialisées.

Qualité et patrimoine numérique : le cas du dépôt légal du web

La notion de qualité appliquée aux collections numériques du futur est complexe, comme en témoigne la démarche engagée par la BnF dans son activité de dépôt légal du web. En effet, entre la nécessité de prendre en compte la problématique patrimoniale et l'exigence continuelle de trouver le bon niveau de granularité à l'échelle de la collection, il faut tenir compte de la masse des données en ligne et du fait que le dépôt légal numérique ne peut garantir l'exhaustivité de ses collectes de l'internet. À défaut, la BnF procède par échantillonnage, selon des critères visant à assurer la meilleure représentativité possible. À ce jour, plus de 13 milliards de fichiers ont été collectés au titre du dépôt légal numérique grâce à un réseau de 80 bibliothécaires.

Qualité et management de l'information

Système d'organisation et de gestion de l'information au sein de l'entreprise, le records management exerce un contrôle systématique à chaque niveau du document (création, réception, conservation, utilisation, sort final des documents d'archives). Disposer à tout instant du document utile pour conduire ses activités, répondre aux exigences légales ou réglementaires, se protéger en cas de contentieux, telles sont les exigences qualité d'un système de records management en entreprise. L'exemple convaincant de la Marine nationale illustre à la fois le besoin de maîtrise et de traçabilité du document ainsi que l'obligation de sécurité et de confidentialité.

Qualité et archivage pérenne : l'archivage au Centre informatique national de l'enseignement supérieur

L'objectif du CINES est de doter la communauté scientifique d'un véritable service d'archivage pérenne des données numériques. Il s'agit donc de rendre accessibles des documents sur du très long terme (au-delà de 30 ans) malgré une obsolescence technologique rapide. Certes, les améliorations à apporter dans ce domaine sont d'ordre technique. Néanmoins le succès de l'archivage pérenne repose tout autant sur la qualité des métadonnées que sur la qualité des formats de fichiers. C'est pourquoi l'adoption de standards tels que le Dublin Core⁶ permettrait d'effectuer différents contrôles de qualité. L'archivage pérenne représente un défi nouveau qui rend indispensable une collaboration étroite entre informaticiens et bibliothécaires ainsi que la définition de processus métier. La démarche de certification engagée par le CINES matérialise le niveau des exigences attendu et constitue par ailleurs un levier lors de la négociation des financements.

Le rôle de Couperin dans la qualité des acquisitions électroniques

Après la récente réorganisation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et, par voie de conséquence, de l'ancienne sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique (SDBIS), une nouvelle mission a été confiée à Couperin, consortium universitaire pour les publications numériques : la veille sur la qualité de l'offre éditoriale électronique payante ou libre. Couperin se propose de superviser des groupes de veille sur les ressources électroniques, de collecter leurs analyses pour chaque champ disciplinaire, puis de communiquer ses résultats sans se limiter aux seuls professionnels de la documentation. En offrant de nouveaux outils qui permettent aux négociateurs d'évaluer l'offre éditoriale, Couperin renforce son positionnement face aux éditeurs et représente plus que jamais un réseau de négociation et d'expertise pour les ressources électroniques.

La gestion de la qualité dans un environnement web collaboratif

La question de la qualité des informations fournies par un outil tel que Wikipédia éveille la plupart du temps des soupçons. Cet outil collaboratif offre néanmoins des garanties, notamment grâce à l'historique des contributions. Lorsqu'elle s'avère nécessaire, l'intervention des administrateurs assure un contrôle sur la qualité des articles (protection ou suppression d'articles, blocage des contributeurs le cas échéant) car, bien que publié sous licence libre, le contenu de Wikipédia est soumis au droit d'auteur par défaut. De fait, l'accord signé entre la BNF et l'association Wikimedia France⁷ atteste la qualité et la fiabilité des corrections effectuées par les contributeurs. Autoriser l'accès des internautes aux transcriptions d'œuvres tombées dans le domaine public provenant de Gallica, tel est l'objet de ce partenariat.

Au cours de cette journée, l'importance d'une approche normative a été établie ; néanmoins elle ne constitue pas l'unique ressource des services documentaires en la matière. Fondée sur la conviction qu'un service public ne peut remplir correctement sa mission que s'il donne satisfaction à ses usagers, cette exigence de la qualité n'est ni une quête de la perfection, ni la recherche du succès. Elle doit induire un nouvel état d'esprit qui replace l'utilisateur au cœur des objectifs. Il est indéniable que les bibliothèques ont pleinement intégré cette culture de l'évaluation. Cependant, souvent centrées sur l'accueil et le service public, elles gagneraient à appréhender d'autres domaines sous l'angle de la qualité, tels que la gestion des documents ou la production bibliographique et documentaire.

Marie-Pierre Roux

 roux@abes.fr

¹ Les intervenants

- Christine Girard, inspecteur général des bibliothèques
- Olivier Chourrot, chef du bureau des réseaux d'information scientifique et technique à la direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Chantal Faure, consultante à Eurisware
- Claudine Golka, responsable de la qualité à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
 - Christophe Pérales, directeur du service commun de la documentation de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
 - Valérie Bressoud-Guerin, directrice du réseau des médiathèques du Valais (Suisse)
- Gildas Illien, chef du service « Dépôt légal numérique » à la Bibliothèque nationale de France
- Alban Cerisier, directeur du développement numérique aux Éditions Gallimard
 - Olivier Rouchon, ingénieur de recherche au Centre informatique national de l'enseignement supérieur
- Mathieu Stoll, conservateur à la bibliothèque de la Sorbonne
 - Rémi Mathis, conservateur au service commun de la documentation de l'université Paris-V
- Pierre-Yves Renard, directeur de la bibliothèque de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)
 - Emmanuelle Bermès, chef du service « Prospectives et services documentaires » au sein du département Information bibliographique et numérique de la BNF

² Voir le site <http://www.minervaeurope.org/>

³ La norme ISO 11620 : 2008 est la norme relative à l'évaluation de la performance des bibliothèques ; elle offre un référentiel généraliste qui s'adresse à tous types de bibliothèques.

⁴ La norme ISO 9001 : 2008 traite des systèmes de management de la qualité et de leurs exigences.

⁵ www.bibliovalais.ch

⁶ Dublin Core est un schéma de métadonnées pour la description des ressources numériques.

⁷ Wikimedia France est une association pour le libre partage de la connaissance ; elle héberge l'encyclopédie Wikipédia.

Des chiffres & des lettres... au 2^e semestre



Signets des universités, un outil pour tous conçu par chacun

Les signets des universités constituent un catalogue collectif de ressources web.

Au 1^{er} septembre 2010, 2 500 signets des universités étaient en ligne.

Le site des signets des universités a reçu 2 000 visites, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre.

L'ABES et le CERIMES, Centre de ressources et d'information sur les multimédias pour l'enseignement supérieur, gèrent en collaboration étroite, depuis avril 2009, un nouvel outil collaboratif.

www.signets-universites.fr

La mise en œuvre de ce répertoire sélectif, base de signets commune à l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, se veut une réponse adaptée pour mettre en valeur le travail de sélection de sites web de référence dans chacun des grands domaines scientifiques. En effet, les ressources en libre accès sur le web constituent un bassin d'information majeur que les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche prennent naturellement en compte. Pourtant, il n'est pas toujours évident de valoriser ces ressources par ailleurs indispensables à leurs utilisateurs.

Accès et recherche facilités

Organisée par grands domaines disciplinaires en suivant la logique de la classification Dewey, la base « Signets des universités » est interrogeable à l'aide du moteur de recherche Exalead : recherche sur le texte intégral des fiches, recherche à facettes pour affiner les résultats. Chaque fiche, complète et précise, permet de déterminer rapidement le contenu du site référencé, sa typologie, son niveau d'accès, son URL (Uniform Resource Locator) validée, le nom de la bibliothèque qui le recommande. Ainsi, certains signets sont enrichis d'un label (C), qui distingue les sélections réalisées par les bibliothèques CADIST (centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique), spécialistes dans les domaines ainsi labellisés.

Pour valoriser cet outil auprès des étudiants et chercheurs, l'ABES met à la disposition des bibliothèques plaquettes et affiches, qu'il suffit de demander sur le nouveau guichet d'assistance.

Un espace participatif

Puisque c'est avant tout sur la participation des contributeurs que repose la richesse de la base, le site a été pensé pour faciliter au maximum le travail collaboratif. Réservé aux professionnels des bibliothèques de l'enseignement supérieur, l'espace « contributions », accessible à partir du site, permet la création d'un compte. Ainsi, chaque participant possède un accès personnalisé depuis lequel il pourra créer et gérer simplement ses signets.

Pour les bibliothèques qui disposent déjà d'une base de signets, il est également possible d'effectuer un versement global, à l'aide d'un fichier tabulé ou, par moissonnage, si l'établissement dispose d'un entrepôt OAI (Open Archives Initiative).

Enfin, pour signaler une erreur ou enrichir une description, un espace de commentaire est à la disposition des utilisateurs.

Comment récupérer les signets ?

Pour se tenir informé des nouveautés et des mises à jour des signets, un abonnement RSS (Really Simple Syndication) est proposé pour l'ensemble des signets ou par grand domaine. Conformément à la norme de description des documents pédagogiques LOMFr, les données de la base « Signets des universités » sont à l'entière disposition des établissements, y compris les non-contributeurs. Les signets peuvent indifféremment être récupérés grâce aux flux RSS (par thématiques, par établissement) ou moissonnés via l'entrepôt OAI.

Une vérification automatique régulière des liens URL, service à forte valeur ajoutée dans l'environnement relativement mouvant du web, permet aux établissements de récupérer des signets toujours à jour.

De plus en plus de contributeurs... mais quelques manques

Depuis l'ouverture du site, 80 nouveaux contributeurs en provenance de 59 établissements se sont portés volontaires. De fait, en quelques mois, la base s'est enrichie d'environ 1 000 signets.

Mais si la majorité des grands domaines est couverte, certaines disciplines, et tout particulièrement le droit, font un peu figure de parent pauvre. Concluons donc par un appel à contribution !

Christine Fleury et Damien Poivet

Signets des universités

signets@abes.fr

fleury@abes.fr

poivet@cerimes.fr





Les textes fondateurs de la science analysés par les scientifiques d'aujourd'hui

Le site **Bibnum** (www.bibnum.education.fr, édité par le CERIMES, Centre de ressources et d'information sur les multimédias dans l'enseignement supérieur), a été présenté aux Journées de l'ABES en mai 2010. C'est une **bibliothèque numérique d'histoire des sciences**, où des textes scientifiques du **xvi^e au xx^e siècle** sont commentés par des scientifiques ou historiens des sciences actuels, qui expliquent la démarche de l'auteur et remettent les textes en perspective par rapport à la connaissance scientifique actuelle. Une histoire des sciences non purement académique, mais liée à la science actuelle, est ainsi visée, dans le sens de l'intérêt manifesté par le public du site – professeurs du secondaire qui veulent relier ces textes anciens à leur enseignement actuel, grand public éclairé s'intéressant à l'histoire des sciences et des idées en la reliant à sa propre culture scientifique, voire souhaitant améliorer cette dernière à la lecture de *Bibnum*.

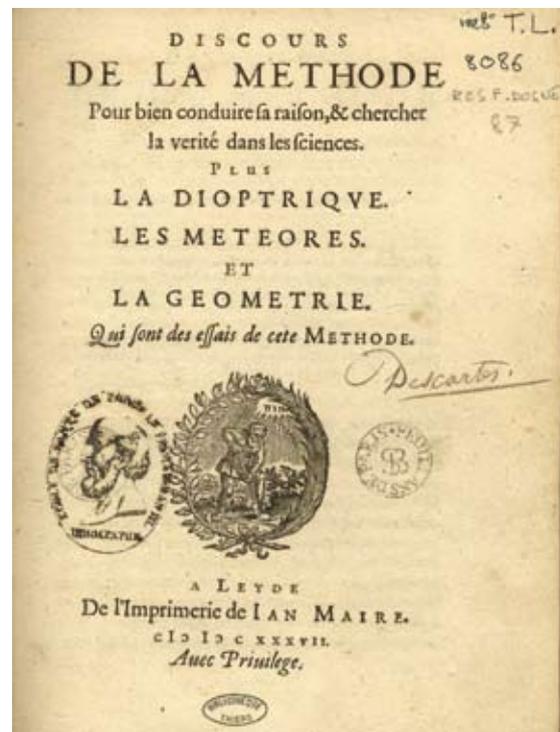
Cette bibliothèque est riche d'une soixantaine de textes commentés. Le plus ancien est une tablette de scribe babylonien (v. 1800 avant notre ère, conservée à *Yale University*), qui met en évidence la racine carrée de 2 comme la diagonale du carré de côté 1 ! Le plus ancien des textes imprimés est celui du jeune Blaise Pascal (1623-1662), qui en 1645, dans la *Lettre dédicatoire au chancelier Séguier* présente sa machine à calculer qui sera baptisée par la suite « pascaline ».

Ce site est aussi l'occasion de faire connaître des documents exceptionnels. Ainsi, en collaboration avec la bibliothèque de l'Institut, a été mis en ligne le « Privilège du Roy » (1649) pour la machine à calculer de Pascal – ancêtre de nos brevets actuels... Toujours avec l'Institut (bibliothèque Thiers), a été aussi mis en ligne le chapitre I^{er} de « La Géométrie » du *Discours de la méthode* de Descartes, dans son édition originale dite de Leyde (1637) – relevons au passage que c'est un « discours de la méthode pour bien conduire sa raison et chercher la vérité dans les sciences »...

Le site *Bibnum*, qui rassemble environ 8 000 visiteurs par mois, est un outil documentaire à la disposition des bibliothécaires : ils peuvent ainsi orienter leurs lecteurs vers ce type de bibliothèques numériques à valeur ajoutée.

Alexandre Moatti

Ingénieur en chef des mines, Alexandre Moatti, directeur de la publication www.science.gouv.fr, est l'éditeur du site Bibnum <http://bibnum.education.fr>.
✉ alexandre.moatti@mines.org
CERIMES ✉ www.cerimes.fr
✉ 6 avenue Pasteur 92170 VANVES



Auteur : René Descartes (1596-1650)



Les chiffres clés du Sudoc

État de la base au 1^{er} septembre 2010

- Nombre de notices bibliographiques localisées : 9 736 977
- Nombre de notices d'autorité : 2 197 576
- Nombre de localisations : 31 038 448

État de l'activité du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2010

- Nombre de recherches par l'interface web : 772 963
- Nombre de connexions professionnelles : 38 008
- Nombre de demandes de prêts : 5 203
- Nombre de demandes de prêts satisfaites : 3 710

📊 webstats@abes.fr



Nunes

Inventaire en ligne des corpus numérisés et des projets de numérisation des établissements et organismes de l'enseignement supérieur et de la recherche, Nunes est confié à l'ABES et au TGE Adonis – Très grand équipement pour l'accès unifié aux données et aux documents numérisés en sciences humaines et sociales. Du 1^{er} juin au 31 août 2010, le catalogue Nunes a reçu 2 527 visites de la part de 2 140 visiteurs. Le catalogue comptait, au 31 août, 122 corpus numérisés.

📊 www.nunes.fr

L'ampleur du plagiat, c'est ça la nouveauté

Sous le titre, « L'ampleur du plagiat, c'est ça la nouveauté », Véronique Soulé rapporte les réponses aux questions de Libération, de Jean-Noël Darde, universitaire, qui part en guerre contre les thèses à base de copier-coller. (Son blog : Archéologie du copier-coller).

○ Connait-on le pourcentage des thèses et des mémoires plagés ?

C'est un phénomène important. L'année 2005-2006, alors que je ne m'intéressais qu'aux mémoires, sur un peu plus de trente, une dizaine étaient problématiques. S'agissant des thèses [de doctorat, ndlr] liées à mon département Hypermédia (associé aux sciences de l'information et de la communication), j'estime que 50% posent des problèmes qui auraient dû être résolus avant leur soutenance. Mais toutes les disciplines sont touchées. Je reçois de nombreux mails de collègues – en mathématiques, en informatique, en histoire médiévale, grammaire latine, etc. Le plus grave, ce sont les effets pervers. Dans un labo où l'on découvre une thèse-plagiat, l'ensemble des thèses se retrouvent dévaluées. [...]

Du coup, certains hésitent à briser la loi du silence [...].

○ Est-il facile de repérer un plagiat ?

Il faut lire et savoir lire. Il y a des indices qui sautent aux yeux : des ruptures de style, des concentrations d'erreurs orthographiques qui côtoient de larges extraits sans faute, des problèmes de cohérence. Un assemblage de copier-coller fait rarement un texte cohérent. Et encore... Un jeune doctorant m'a envoyé son mémoire de master soutenu à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales) et titré : « Du plagiat universitaire ». Dans ce travail brillant et parfois drôle, il prévient en introduction que son chapitre 2 – intitulé « Une histoire du plagiat universitaire » – est entièrement plagié. Il en donne les clés [...].

○ À quoi servent les logiciels anti-plagiat ?

Ils sont un excellent outil si on en connaît les limites. Or elles sont importantes. [...] Je prendrai deux cas. Le premier est le plagiat que j'appelle « en forme de saucière gras-maigre » : à partir d'un seul copier-coller, l'auteur fait deux plagiat séparés, non repérables par le logiciel. Un second type de plagiat qui passe à travers les mailles est celui que j'appelle le « briquet de Darwin ».

L'auteur a traduit un texte avec le logiciel Alta Vista et a fait un copier-coller.

Le problème est qu'à cause de la traduction automatique, il a fait embarquer Darwin pour son voyage aux Galapagos non pas sur le Beagle mais sur le briquet...

L'entreprise qui diffuse Compilatio.net fait la promotion auprès des étudiants d'un autre logiciel, Pompotron. Détourné, il est utilisé pour permettre aux auteurs de mémoires de s'assurer que leurs plagiat passent l'épreuve de Compilatio.net...

○ Comment expliquer ce phénomène ?

Le plagiat n'est pas nouveau. Un lecteur de mon blog m'a expliqué qu'il travaillait sur des thèses de la fin du XIX^e siècle où il avait repéré une succession de plagiat. C'est l'ampleur du phénomène qui est nouvelle. Cela est lié à la facilité d'accès aux sources grâce au numérique et à Internet. C'est aussi favorisé par la « culture du résultat » imbecile que l'on a importée à l'université. Pour améliorer ses scores bibliométriques (le nombre de publications), elle amène des universitaires à vouloir parfois publier à tout prix et par tous les moyens, parfois n'importe quoi.

○ Comment en venir à bout ?

Il serait très facile par exemple d'organiser dans le secondaire, où les élèves font beaucoup de copier-coller, un enseignement sur les règles et les normes d'emprunt aux travaux des autres. Le référencement d'un texte trouvé sur Internet est le même que pour un imprimé : auteur, date... et pas seulement l'adresse du lien. On ne peut pas passer sa vie à surveiller. Mais on peut établir des règles claires sur les décisions à prendre devant un plagiat repéré a posteriori. Aux États-Unis, quand on est pris en flagrant délit, c'est très grave. Sur les sites de toutes les grandes universités américaines et canadiennes, on accorde une place importante au plagiat, avec l'annonce des sanctions. À part quelques exceptions, la France est très en retard.

Extraits des propos recueillis par Véronique Soulé
Paru dans le quotidien papier *Libération*, 18 mai 2010
Libération  <http://www.liberation.fr>

Vu à la BNF

La Bibliothèque nationale de France (BNF), pour les Journées européennes du patrimoine le 19 septembre dernier, a ouvert les portes de sa réserve de livres rares de femmes qui ont marqué l'Histoire ; ces documents ont été écrits par elles, sur elles, ou leur ont appartenu :

-  le volume des *Essais* de Montaigne offert à Élisabeth I^{re} d'Angleterre,
-  Newton traduit par Madame du Châtelet,
-  Corneille imprimé par Madame de Pompadour,
-  la déclaration des droits de la femme d'Olympe de Gouges,
-  « La Cause du peuple » fondée par George Sand,
-  la thèse de Marie Curie sur les substances radioactives...

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Les statuts d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur, le PRES Sorbonne Universités, ont été publiés au Journal officiel du 24 juin 2010.

Les membres fondateurs

- Paris-II (Université Panthéon-Assas)
- Paris-IV (Université Paris-Sorbonne)
- Paris-VI (Université Pierre-et-Marie-Curie)

La fondation a son siège à la Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, 75005 Paris.

Ce PRES prend la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS). Réunissant au total 60 000 étudiants – dont 13 000 étrangers, 23 000 en master et 7 000 en doctorat –, 6 900 enseignants et chercheurs ainsi que 5 900 personnels, le PRES « Sorbonne Universités » est le deuxième PRES constitué dans la capitale par les universités parisiennes, après le PRES « Sorbonne Paris Cité » (décret du 10 février 2010).

 <http://www.legifrance.gouv.fr>
 www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Les PRES à la rentrée 2010-2011

- Aix-Marseille Université
- Clermont Université
- Centre-Val de Loire Université
- Limousin-Poitou-Charentes
- Paris Sciences et Lettres-Quartier latin
- ParisTech
- Sorbonne Paris-Cité
- Sorbonne Universités
- Université de Bordeaux
- Université de Grenoble
- Université de Lorraine
- Université de Lyon
- Université de Toulouse
- Université européenne de Bretagne
- Université Lille-Nord de France
- Université Montpellier-Sud de France
- Université Nantes-Angers-Le Mans
- Université Paris-Est
- UniverSud Paris

Photo de soutenance

« J'assistais l'autre jour à la soutenance de thèse de Vincent Godeau sur la photographie africaine. Ça se passait à la Sorbonne, l'amphithéâtre Michelet est tout en bois, peut-être colonial. Le thésard se tient au 1^{er} rang et le jury, composé de quatre membres, éminents professeurs, est assis derrière une longue table, sur l'estrade. [...] Les jurés commencent par se retirer pour élire leur président, puis ils reviennent, et c'est parti. On a peur. La salle est pleine d'amis [...]. Ça dure trois heures. Trois heures qui vont me réconcilier avec les professeurs, avec l'université, avec la parole savante. Chacun des membres du jury de thèse parle du travail de Godeau sur la photo africaine, ils le félicitent, le critiquent sur certains points, émettent des réserves qui sont plutôt des questions. Questions auxquelles Vincent Godeau répond, sans se défendre, juste pour expliquer. [...] À la fin, quand on applaudit le « verdict », ce n'est pas seulement pour l'excellence du résultat, mais aussi pour ce moment rare où, à aucun moment, la parole ne s'est transformée en instrument de pouvoir, ou de séduction, elle est restée à sa juste place : le mode de transmission d'un travail, d'une pensée, et la possibilité d'un échange. Tout au long des débats on sentait poindre la possibilité et bientôt la nécessité que cette thèse devienne un livre. Comme si ce truc en papier imprimé vendu dans le commerce était la meilleure façon de consacrer un travail pourtant déjà bien au-dessus d'une telle reconnaissance. Nul doute que cela se fera. »

Christophe Donner

Le Monde magazine, 28 août 2010, page 66

L'AURA à l'ABES

L'AURA, l'Association des utilisateurs des réseaux de l'ABES, a élu (le 25.5.2010) un nouveau bureau.

Présidente : Sophie Mazens, directrice du service commun de la documentation de l'université Paris-XII
Vice-présidente : Valérie Travier, directrice du service commun de la documentation de l'université de Nîmes

Trésorier : François Michaud, directeur de la bibliothèque Sainte-Barbe

Secrétaire : Françoise Truffert, directrice du service commun de la documentation de l'université de Valenciennes.

Le 8 septembre dernier, les membres du CA de l'AURA ont rendu visite à l'ABES. Ont été évoqués les principaux dossiers, les projets en cours, les relations de travail ABES-AURA.





Mission « Normalisation »

Une mission « Normalisation » à l'ABES, une nouvelle rubrique sur le site www.abes.fr

Cela a été annoncé aux dernières Journées ABES : le transfert de la mission « Normalisation » du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'ABES est effective depuis le 2 avril dernier. Conséquence de ce transfert, le site de l'ABES (<http://www.abes.fr>) s'est enrichi le 28 juin dernier d'une nouvelle rubrique « Normalisation et documentation », matérialisée dans son bandeau supérieur par une bille sur fond turquoise, la première à partir de la droite. Cette rubrique est destinée à informer les professionnels de la documentation sur l'état de l'art en matière de normalisation, et se veut également une bibliothèque virtuelle donnant accès aux ressources lorsque celles-ci sont accessibles sur Internet, ou à défaut à leurs références bibliographiques.

Dans son premier état, elle est constituée à partir des pages précédemment hébergées sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle sera remaniée au cours de l'année 2010-2011. D'ores et déjà, elle propose une sélection d'informations sur l'actualité de la normalisation, sur sa page d'accueil.*

Un prochain numéro d'*Arabesques* fera le point sur le contenu de la mission Normalisation de l'ABES, et sur l'évolution de la rubrique « Normalisation et documentation » du site de l'ABES.

Philippe Le Pape

Depuis son retour à l'ABES, Philippe Le Pape y est chargé de la mission « Normalisation ».

*  <http://www.abes.fr/abes/page,612,normes-et-bibliotheques.html>

RDA en France ?

Adopter *RDA* (*Resource Description and Access*) en France ? L'étude d'opportunité menée dans le cadre de l'AFNOR, l'Agence française de normalisation, est lancée : le groupe de travail *ad hoc* a tenu sa première réunion le 9 septembre dernier. *RDA*, le code international de catalogage faisant suite aux *AACR2* (*Anglo-american Cataloguing Rules* = Règles de catalogage anglo-américaines) est publié depuis le 24 juin 2010. Ce code, largement fondé sur les modèles *FRBR* et *FRAD* et résolument tourné vers les standards du web, pourrait voir son utilisation dépasser largement le monde anglo-saxon : de nombreux pays s'y intéressent de près, et c'est le cas de la France. Dans cette perspective, l'AFNOR a constitué deux groupes de travail chargés de définir la position de la France vis à vis de *RDA* :

un comité de pilotage présidé par Raymond Bérard (ABES), président de la « CG 46 » de l'AFNOR et un groupe de travail technique animé par Françoise Leresche (BNF).

Ce groupe se réunira dans le cadre existant du « groupe d'experts »

AFNOR/CG46/CN357/GE6 « Évolution de la description bibliographique » et aura pour missions de procéder à une analyse fine du nouveau code (au regard de l'*ISBD* et des normes AFNOR), de proposer le schéma d'implémentation de *RDA* à adopter en France et d'étudier les impacts sur les SIGB, les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque, et les catalogues existants, ainsi que sur les échanges et la récupération de notices.

Son programme de travail sera particulièrement chargé : pas moins de huit réunions sont programmées entre le 8 septembre et le 16 décembre prochains, pour ce qui ne constitue que la première étape du processus de décision, dont l'issue n'est pas attendue avant fin 2011.

FRAD : Functional Requirements for Authority Data = Fonctionnalités requises des données d'autorité

FRBR : Functional Requirements for Bibliographic Records = Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques

ISBD : International Standard Bibliographic Description



L'actu de l'ADBU



Réunie à Lyon pour son XL^e congrès, sur le thème des politiques de sites, l'ADBU, l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires, a choisi, le 9 septembre 2010, son nouveau bureau.

Présidente : Dominique Wolf - SCD de l'université Lyon-I

Vice-président : Pierre-Yves Cachard - SCD de l'université du Havre

Vice-président : Marc Martinez - Bibliothèque de l'Institut national de recherche pédagogique

Secrétaire générale : Florence Lefèvre - SCD de l'université de technologie de Compiègne

Secrétaire général adjoint : Thierry Fournier - SCD de l'université Rennes-I

Trésorier : Yann Marchand - SCD de l'université de Strasbourg

Trésorier adjoint : Jean-Marie Barbiche - Bibliothèque de l'École centrale de Paris

Et aussi au CA de l'ADBU :

Sandrine Gropp - BIU de Montpellier

Annie Hélot - SCD de l'université de Caen

Dominique Jacobi - SCD de l'université Aix-Marseille-III

Grégory Miura - SCD de l'université Bordeaux-III

Marie-Madeleine Saby - MEDIAT à l'université Grenoble-II

 Du 15 octobre 2010 au 13 février 2011

Art pour tous

Le musée de l'Imprimerie de Lyon*, l'un des musées européens les plus importants dans le domaine de l'histoire de l'imprimerie et de la communication graphique, accueille l'exposition Art pour tous. Cet évènement unique en Europe est permis par la coproduction française de cette exposition, proposée au musée de l'Imprimerie par le Yale Center for British Art (Université de Yale), dans le droit fil des échanges scientifiques que le musée a multipliés avec l'Amérique du Nord. Art pour tous propose de découvrir 70 affiches qui ont orné avec éclat, entre 1908 et 1960, le métro et les bus de Londres, les gares ferroviaires britanniques, ainsi que huit affiches conçues à l'occasion du 70^e anniversaire de la SNCF.



Copyright : London Transport Museum
Photo : British Center for Art

Musée de l'Imprimerie

<http://www.imprimerie.lyon.fr>

* Le musée de l'Imprimerie, avec la bibliothèque municipale de Lyon, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et l'École normale supérieure de lettres et sciences humaines, constituent l'Institut d'histoire du livre (association 1901).

 Du 21 au 23

Médiatisation de l'écrit

De la naissance de l'imprimé à l'ère électronique

Colloque international et interdisciplinaire à Mulhouse, à l'Université de Haute-Alsace

Si l'histoire de l'édition s'est intéressée depuis plusieurs années déjà à la « troisième révolution du livre », c'est-à-dire au passage de l'objet-livre de la forme du codex à celle de l'« écrit d'écran », les enjeux communicationnels des dernières mutations de l'écrit n'ont pas encore été véritablement explorés en termes linguistiques suivant une large amplitude diachronique. L'acte de publication – qu'il soit imprimé ou électronique – pose la question de l'adaptation du discours à sa destinée écrite.

En réduisant l'espace et le temps de la publication à l'immédiateté de la transmission numérique, l'apparition d'un nouveau support d'information et de communication, Internet, a créé une situation de communication où l'échange du dire s'accomplit en temps réel. En confrontant les pratiques d'écriture, les procédés de distribution et les stratégies de lecture des textes, ce colloque s'intéresse au statut du texte et aux modalités de sa communication, du xv^e au xxi^e siècle.

<http://www.ille.uha.fr/colloques-seminaires/Colloques/Colloque-Mediatisation-ecrit>

 Les 28 & 29

L'historien face au manuscrit

Du parchemin à la bibliothèque numérique

À la bibliothèque bénédictine de Saint-Mihiel (Meuse), ce séminaire accueille une quarantaine de chercheurs venus de Belgique, de Lorraine, d'Alsace, du Luxembourg et de Sarre ; organisé tous les ans par les historiens des universités de Nancy et de Louvain-la-Neuve, il est consacré à l'exploitation de diverses catégories de sources historiques. En 2010, (Jean-Marie Feurtet y représente l'ABES) le programme aborde trois thèmes :
1^o le manuscrit pour lui-même ;
2^o études de cas ;
3^o l'historien, les nouvelles technologies et le manuscrit.

Livre lorrain

Le projet « Livres et hommes du livre en Lorraine (1482-1810) »

La base des Imprimés lorrains consiste en un catalogue collectif de l'ensemble des documents sortis des presses lorraines entre 1482, date du premier incunable messin, et 1810. Une base prosopographique des artisans du livre (imprimeurs, relieurs, libraires, dominotiers, cartiers, imagiers) est associée à ce catalogue. Une bibliothèque numérique, constituée



Marque de Jean Palier, imprimeur à Metz au xv^e siècle

avec la collaboration d'une dizaine de bibliothèques patrimoniales de Lorraine, donne accès à des documents rares, utiles ou simplement emblématiques de l'identité lorraine. Enfin, l'amateur ou le chercheur trouvera sur ce site des dossiers documentaires, des inventaires d'archives, des publications de sources, des bibliographies savantes et des articles en ligne sur l'histoire du livre. Chaque outil est interrogeable séparément, mais des liens redirigent aussi le chercheur d'un outil à l'autre, permettant ainsi de visualiser à la fois l'objet livre et ses conditions actuelles de conservation, son contexte de production à travers la fiche biographique de l'imprimeur, le document en texte intégral s'il a été numérisé, éventuellement un ou plusieurs articles pertinents relatifs à cet ouvrage ou cet imprimeur. Cet outil informatique, encore unique en son genre, permettra de nombreuses analyses bibliométriques et sociales sur la vie culturelle et l'identité lorraines des temps modernes.

Fabienne Henryot

Projet « Livres et hommes du livre en Lorraine »
www.livrelorrain.fr
Fabienne.Henryot@univ-nancy2.fr



Agenda

Novembre

 Du 8 au 12 **Les 40 ans de Paris-III**
♥ **Création/innovation/transmission : quarante ans d'humanités modernes**

En novembre 2010, date à proprement parler de son anniversaire, l'université Paris-III – la Sorbonne Nouvelle – réunit d'éminents spécialistes de ses disciplines. L'université remet, le 10 dans le Grand amphithéâtre de la Sorbonne, le titre de *Docteur Honoris Causa* à cinq personnalités internationalement reconnues.



Michelle Bachelet
ancienne présidente du Chili



Peter Brook
metteur en scène britannique



Abbas Kiarostami
cinéaste iranien



Tullio de Mauro,
linguiste italien



John Montague
poète irlandais

♥ **Du 10 au 12, le Forum international des universités publiques (FIUP)**, tient son assemblée annuelle, à la Sorbonne, dans le cadre, également, des cérémonies relatives aux 40 ans de l'université. Le FIUP est un consortium qui compte 22 universités publiques du monde entier. Ces universités, reconnues dans leur pays respectif pour la qualité de leurs activités de recherche et leur engagement à l'égard du progrès social, partagent des valeurs liées à la notion d'université publique.

 www.univ-paris3.fr

Les 9 & 10 **Les deux jours du CA**

Par arrêté en date du 29 juillet 2010, ont été nommés membres du CA de l'ABES, pour une durée de trois ans : Grégory Colcanap, directeur du SCD de l'université d'Évry-Val d'Essonne ; Sophie Mazens, directrice du SCD de l'université Paris-XII ; Dominique Wolf, directrice du SCD de l'université Lyon-I ; Jean-Pierre Finance, président de l'université Nancy-I ; Marie-Christine Lemardeley, présidente de l'université Paris-III.

Jean-Pierre Finance est nommé président du CA de l'ABES. Marie-Christine Lemardeley et Jean-Pierre Finance faisaient déjà partie du précédent CA.

Le CA de l'ABES du printemps 2010 a choisi de tenir sa séance d'automne sur deux jours : de l'après-midi du mardi 9 novembre, à partir de 15 heures, au mercredi 10 novembre, jusqu'à 12 heures.

Décembre

 Du 6 au 8 **TICE 2010**

Le VII^e colloque TICE – technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement – est organisé par les universités de Lorraine, sous le patronage de l'UNIT (Université numérique ingénierie et technologie). Il se tient à Nancy et Metz, dans la continuité des colloques TICE organisés depuis 1998. Le thème de TICE 2010, « *tools 4 tice & tice 4 tous* », résume la volonté des organisateurs d'en faire LE lieu d'échanges privilégiés de la communauté universitaire internationale.

 www.tice2010.nancy-universite.fr

Le 17 **Le CS de l'ABES**

Créé par le CA du 29 avril 2010, le conseil scientifique de l'ABES tiendra sa première séance à Montpellier. La durée du mandat de ses membres désignés par le même CA est de trois ans.

Trois membres issus d'institutions partenaires de l'ABES

Emmanuelle Bermès - BNF
Stéphane Pouyllau - TGE Adonis
Christine Weil-Miko - INIST

Deux professionnels étrangers travaillant dans les secteurs d'activité de l'ABES

Marylène Micheloud - Directrice de RERO, réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (Lausanne)
Deborah Shorley - Directrice de la bibliothèque d'Imperial College (Londres)

Quatre chercheurs compétents dans les domaines d'activité de l'ABES

Pierre Bérard - Institut Fourier (Grenoble)
Michel Chein - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique (Montpellier)
Laurent Romary - Conseiller scientifique auprès de la direction de la recherche de l'INRIA (Vandœuvre-lès-Nancy)
Philippe Vendrix - Directeur du centre d'études supérieures de la Renaissance (Tours)

Quatre professionnels de la documentation exerçant en BU

Monique Joly - Directrice de Doc'INSA à Lyon
Jérôme Kalfon - Directeur du SCD de l'université Paris-V
Christophe Péralès - Directeur du SCD de l'université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines
Yann Sordet - Département de la réserve de la bibliothèque Sainte-Geneviève

Un professionnel de la documentation exerçant dans un EPST

Jacques Millet - Délégué à l'information scientifique et technique à l'INRIA



Arabesques

ISSN 1269-0589 sur papier & ISSN 2108-7016 sur le web

Direction de la rédaction : Sylvette Salvit  salvit@abes.fr

Comité de rédaction

F. Bénistant - M. Castillo - J. Faïta-Hugues - L. Kerambellec - O.-J. Kosinski - M.-P. Roux - S. Salvit

Agence bibliographique de l'enseignement supérieur



© 04 67 54 84 10  04 67 54 84 14  <http://www.abes.fr>

Directeur de la publication

Raymond Bérard

ABES  BP 84308

227 avenue Professeur-Jean-Louis-Viala

34193 MONTPELLIER CEDEX 5